

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXIX

LEVIS, AVRIL 1933

No. 4

---

---

### NOTES HISTORIQUES SUR LA FAMILLE DUGAS

Abraham Dugas, le premier de ce nom venu en Amérique, était parti de Toulouse en 1640, pour aller s'établir en Acadie. Ses ancêtres étaient originaires du Lyonnais. Leur nom primitif était Crignet. Au XVII<sup>e</sup> siècle, un membre de cette famille s'était distingué par d'éminents services militaires, il fut créé chevalier de St-Louis et reçut du roi un vaste domaine, appelé le domaine du Gas. Son écusson tel que le gardent les Dugas de Lyon, était, de gueule avec au chef deux épées en sautoir et un cognassier en pointe.

Sa famille portait le nom de Crignet du Gas. Peu à peu elle abandonna son nom primitif et ne garda que celui de du Gas qu'elle écrivit plus tard Du Gas, et enfin Dugas. Dans les relations des Jésuites on trouve le nom écrit du Gas. Le cognassier sur le blason est resté en souvenir du premier nom.

Abraham Dugas était âgé de 22 ans lorsqu'il s'établit à Port-Royal, en Acadie. Il était armurier du roi. En l'année 1647, il épousa à Port-Royal une acadienne du nom de Louise Doucet. De son mariage il eut plusieurs enfants: nous ne connaissons les noms que de six seulement: Claude, Abraham et Martin, Anne, Marie et Madeleine. Claude et Abraham sont les ancêtres de tous les Dugas de l'Acadie et de la province de Québec; ils ont formé deux branches, la branche d'Abraham et la branche de Claude, Martin étant resté célibataire. Anne épousa Charles Bourgeois à Port-Royal: elle se trouve à être l'ancêtre maternelle du docteur Mignault, de Montréal, à la 6<sup>e</sup> génération. Madeleine épousa German Bourgeois, en 1682, à Port-Royal; elle est l'ancêtre mater-

nelle des Mirault et des Robichaud de Saint-Jacques. Marie épousa, à Port-Royal, Charles Melançon; elle est l'ancêtre des familles Melançon, de Saint-Jacques et de Montréal. Il y eut plusieurs alliances entre les Melançon et les Dugas de la branche de Claude.

En l'année 1755-56, lors de la grande dispersion des Acadiens, plusieurs Dugas de la branche de Claude furent déportés à Boston. Trois frères, Joseph, Daniel et Blaise, fils de Claude Dugas et de Josette Melançon, y furent exilés jusqu'en 1773. Blaise s'y maria et ne revint jamais au Canada. Deux de ses fils Firmin et Blaise s'établirent plus tard à Saint-Jacques de l'Achigan. Une des filles de Blaise nommée Sara épousa, à Saint-Jacques, Francis Faucher. Elle est l'aïeule du Rév. Père Faucher et de ses frères qui par leur grand'mère appartenaient à la branche de Claude Dugas. Joseph et Daniel Dugas, frères de Blaise, se sont tous deux établis à Saint-Jacques. C'est là que sont tous leurs descendants qui ensuite se sont disséminés dans les autres paroisses. Monsieur Dugas, de Cohoes, ainsi que ses frères, sont de la branche de Claude, ainsi que M. le chanoine Dugas, de Joliette.

La branche d'Abraham n'a qu'une seule tige dans la province de Québec.

Alexandre Dugas, arrière petit-fils d'Abraham, parvint à échapper aux Anglais en se sauvant à travers les bois, et après un voyage d'aventures, de fatigues et de misères, à se rendre à Halifax et de là à Québec. En l'année 1765, il était établi dans la paroisse St-Henri de Mascouche. C'est là qu'il est mort en 1789. Il avait épousé une acadienne du nom de Josette Brassard, fille de J.-Bte Brassard et de Cécile Babin. De son mariage il eut trois filles et deux garçons. L'aîné de ses fils nommé François, né en 1774 à Mascouche, épousa, à St-Jacques de l'Achigan, en 1803, Angélique Dupuis. Il est l'ancêtre de l'abbé G. Dugas, de l'abbé J.-É. Dugas, ancien curé de Ste-Anne des Plaines; du Père T. Dugas, curé de Bourbonnais; des deux jésuites, Napoléon et Jacques Dugas; et du feu juge Dugas, de Joliette. Un des frères d'Alexandre Dugas nommé Charles, après avoir été longtemps navigateur entre Halifax et Québec, s'établit dans la province de Québec. Il est l'arrière grand-père du feu juge Dugas, de Dawson.

## SUR LE MIRAMION

Grâce à la révérende soeur archiviste de la maison-mère de la Congrégation Notre-Dame, il m'est possible d'aligner des faits précis sur cette pièce de la coiffure appelée *miramion* et dont j'ai signalé l'usage à Montréal, dans le *Bulletin* de 1933, p. 82.

Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys se rendit en France en 1680 pour arrêter les règlements de "sa Congrégation".

Dans ce but, elle communiqua avec diverses personnes, et surtout avec Mme de Miramion, fondatrice d'une Association de la S.-Famille et des Filles de S.-Geneviève.

Leurs relations furent agréables, car elles partageaient les mêmes idées sur plusieurs points. On en verra la preuve dans le parallèle de ces deux vertueuses femmes, tel que tracé dans l'*Histoire de la Congrégation Notre-Dame*, (vol. I, pp. 154-5).

Mère Marguerite Bourgeoys "se rendit chez les Filles de Sainte-Geneviève, et se présenta à leur supérieure, pour lui faire part des difficultés qu'elle éprouvait. Comme les Filles de Sainte-Geneviève ne faisaient point de vœux, et se livraient gratuitement à l'instruction des jeunes filles, Mme de Miramion était capable d'apprécier le genre de vie qui convenait aux Soeurs de la Congrégation; et le grand crédit dont elle jouissait, joint à son expérience, pouvait être une puissante recommandation auprès de Mgr de Laval. Celui-ci pria Mme de Miramion de lui donner par écrit ses observations sur les règles que la soeur Bourgeoys lui avait soumises.

"Il semble y avoir eu beaucoup de rapports entre la vie de ces deux personnes, et l'esprit qui les animait. Mme de Miramion, née en 1629, perdit sa mère jeune, ce qui la porta à avoir toujours une grande compassion des orphelines: même chose pour notre Fondatrice.

"Mme de Miramion fut un peu vaine dans sa jeunesse; mais, après une grâce extraordinaire de Notre-Seigneur, elle mit de côté tout ajustement. Malgré les blâmes et les railleries qu'elle eut à supporter au sujet de la simplicité monasti-

que de son costume, elle ne changea jamais rien à sa résolution: il en fut ainsi de notre Mère.

“Mme de Miramion avait une grâce particulière qui la portait à secourir le prochain; et jusqu'à ce que la volonté de Dieu se manifestât; spécialement elle fut de toutes les bonnes oeuvres. C'est ce que nous avons vu dans notre Fondatrice.

“Mme de Miramion établit l'association de la Sainte-Famille en France: notre Mère donna l'élan de cette dévotion parmi les femmes et filles du Canada.

“Mme de Miramion réunit son association de la Sainte-Famille à une autre ayant pour patronne sainte Geneviève; notre Mère a été nommée la petite sainte Geneviève du Canada.

“Les Filles de Sainte-Geneviève, chargées premièrement de l'instruction, se prêtaient à toutes les oeuvres de charité dans l'occasion; c'est pourquoi elles ne voulurent jamais être cloîtrées. Leur premier soin était d'instruire les enfants pauvres, ce qui ne les empêchait pas de se prodiguer à toutes les classes de la société, et de prendre des pensionnaires dont les annuités pouvaient aider la subsistance de la maison; même chose pour nous, dans l'esprit de notre Fondatrice.

“Les Filles de Sainte-Geneviève donnèrent commencement aux ouvroirs en France; notre Mère les introduisit en Canada.

“Le costume des Filles de Sainte-Geneviève ressemblait au nôtre; *nous avons même un article de notre habillement d'hiver qui se nomme Miramion.*”

\*

\* \*

Donc, plus de doute, le *miramion* a été apporté ici par une Vénérable institutrice. Mais en quoi donc consistait-il?

Sans doute, le tissu et la forme de cet ajustement de tête varia un peu suivant qu'il devait être porté par des femmes du monde ou par des religieuses.

Chez les Soeurs de la Congrégation, c'était une espèce de petit voile noir, en forme de demi-coiffe, “qui remplaçait le grand voile, sous le couvre-chef d'hiver.”

A Montréal, les religieuses ont porté le miramion jusqu'en 1888 et elles en gardent des modèles dans leur intéressant musée.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LA PETITE HISTOIRE

---

Le culte des ancêtres est la marque des peuples qui ne veulent pas mourir.

C'est donc en le pratiquant assidûment que nous pourrons rester ce qu'ils étaient.

Or le meilleur facteur qui soit pour faire revivre nos ancêtres en nous, c'est de nous replonger dans la petite histoire régionale.

Les monographies paroissiales ont un avantage à nul autre pareil : celui de compléter la grande histoire, certes déjà assez riche en souvenirs du passé glorieux vécu par nos ancêtres, mais qui sera plus intéressante, si elle peut devenir le miroir fidèle des jours disparus.

J. Cormier

---

## LES DISPARUS

---

*Scott, James-Guthrie* — Né à Québec le 13 février 1847, de Hugh Erskine Scott et de Margaret Chillas. Il fut d'abord à l'emploi des moulins à bois de Montmorency et des Trois-Rivières. Il se tourna ensuite vers la construction des chemins de fer. En 1879, il organisa une compagnie pour la construction du chemin de fer de Gosford d'une longueur d'environ 30 milles. On décida ensuite de prolonger ce chemin de fer jusqu'au lac Saint-Jean. Une nouvelle compagnie fut formée. M. Scott en fut le secrétaire puis le gérant. C'est M. Scott, on peut le dire, qui dota la région du lac Saint-Jean d'un chemin de fer. Il fut un des grands bienfaiteurs de cette région. Lorsqu'il se retira des affaires, en 1908, les citoyens de Québec lui offrirent un grand banquet. L'hommage était mérité. Décédé à Québec le 21 mars 1932, à l'âge de 85 ans.

## HISTORIQUE DE LA VOIRIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

### *Régime français : la première route : le Saint-Laurent*

“ Nos premières voitures furent des canots et des barques “ dit M. J.-Edmond Roy ” (1). En effet, pendant au-delà de soixante ans après la fondation de Québec, le fleuve Saint-Laurent fut la seule route utilisée pour aller d'un endroit à un autre. C'est en suivant le cours de notre grand fleuve que les premiers gouverneurs allaient de Québec à Montréal, et vice-versa. C'est en canot que Mgr de Laval fit ses longues courses apostoliques.

C'est aussi par les rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent que les premiers habitants pénétrèrent peu à peu dans les immenses forêts qui recouvraient alors le pays.

L'hiver, lorsqu'une épaisse couche de neige recouvrait la terre, l'on allait en raquettes par de petits sentiers tracés à travers les bois. A ceux qui lui demandent comment on peut se hasarder à sortir dans les journées de grand froid, Pierre Boucher répond: “ On s'habille un peu plus qu'à l'ordinaire, on se couvre les mains de certaines moufles appelées en ce pays ici des mitaines. ” Il ajoute: “ L'on fait un bon feu dans les maisons, car le bois ne couste rien ici qu'à bucher et à apporter au feu. On se sert de boeufs pour le charroyer sur certaines machines qu'on appelle des traisnes. Cela glisse sur la neige et un boeuf seul en mène autant que deux boeufs feraient en été dans une charrette ” (2).

Le boeuf n'était encore que le seul animal de trait dans le pays, à l'époque où Pierre Boucher écrivait (1663). Quelques ânes avaient été envoyés dans la Nouvelle-France en 1634, mais ils n'eurent pas de postérité. En 1665, on débarqua à Québec douze chevaux, qui furent distribués aux principaux habitants de la colonie. Ces envois se répétèrent les années qui suivirent. M. Chapais estime, que de 1665 à 1672, le Canada reçut de France environ quatre-vingts chevaux (3). “ Sa Majesté, écrit la Mère de l'Incarnation, en

(1) *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, V. I, p. 182.

(2) *Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France par Pierre Boucher* (1663). Ré-éditée par G. Coffin, E.E.D. — 1882, pp. 140-141.

(3) *Jean Talon*, p. 292.

1667, a encore envoyé des chevaux, cavales, chèvres et moutons, afin de pourvoir le pays d'animaux domestiques. On nous a donné, pour notre part, deux belles cavales et un cheval tant pour la charrue que pour le charroi."

En effet, à mesure que les espaces défrichés se multiplient le cheval devient de plus en plus nécessaire au colon. Il y a, maintenant, toute une lisière de maisons en bordure du fleuve. Le temps est venu d'ébaucher les premiers chemins, afin de permettre à ces hardis pionniers de se visiter et de venir en ville sans avoir à subir les désagréments du canot et de la raquette. La route, en s'imprimant sur le sol, allait semer des germes de vie, et le cheval allait devenir le principal instrument de transport.

Le 3 mai 1665, le Conseil Supérieur éditait le premier règlement que l'on trouve dans les archives concernant nos voies publiques. Il statuait que " toutes personnes qui avaient ou qui auraient des clôtures à faire sur le bord du fleuve, devraient les mettre en sorte qu'il restât deux perches libres au-dessus des plus hautes marées pour la liberté tant du passage des charrettes et des bestiaux que de la navigation.

" Ce règlement général à toutes les paroisses du Canada qui bordaient le fleuve S. Laurent fixait donc sur la grève un chemin de deux perches de largeur soit trente-six pieds français au-dessus des plus hautes marées. Ce fut le premier chemin du Roi de la colonie " (1).

*Le grand-voyer : son rôle*

Afin de procéder avec méthode dans la construction des chemins publics un officier spécial de voirie appelé le grand voyer avait été nommé en 1657. Le premier titulaire de cette charge fut René Robineau, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf. La nomination du sieur Robineau de Bécancour, ne fut confirmée qu'en 1667, par la compagnie des Indes Occidentales, au mois d'août 1668, il était installé dans ses fonctions.

Nous dirons brièvement en quoi consistait les fonctions de cet important personnage.

Dans l'Ancienne France la voirie était un droit d'inspection sur les chemins publics et les constructions générales.

---

(1) Edmond Roy: *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, V. I, p. 182.

telles que les fortifications militaires, les ponts, les remparts; ce droit d'inspection s'étendait aussi à l'alignement des fontaines, des monuments, des maisons et autres édifices. C'est ce que l'on appelait la *grande voirie*.

La voirie veillait également à l'opposition des auvents, des enseignes, des gouttières, dans les rues: c'était la *petite voirie*. De là, en France, deux officiers de voirie: le grand voyer et le petit voyer (1). Ici, au Canada, il n'y eut pas de petit voyer. Le grand voyer suffisait à la besogne. Seulement, il fut quelquefois assisté par un député grand voyer, souvent par un commis spécialement pour ce qui concernait la petite voirie. Quelquefois aussi le grand voyer nommait un délégué pour le remplacer lorsqu'il ne pouvait se rendre lui-même sur les lieux.

Le grand voyer devait visiter chaque seigneurie, et déterminer, de concert avec les seigneurs, les propriétaires de terrain et les principaux habitants, les chemins à établir.

Dans le cas où les propriétaires de terrain demandaient eux-mêmes le tracé d'une nouvelle route, par une requête, le grand voyer devait, en réponse à la requête, fixer l'endroit où il irait rencontrer les requérants. Il devait, en présence des parties, désigner, par des signes spéciaux ou par des piquets, le tracé du futur chemin. Il était tenu de dresser un procès-verbal où étaient indiqués les travaux à faire dans le dit chemin, les ponts qu'on devait y construire, la quantité et la qualité du bois qu'on devrait y employer.

Un article du procès-verbal déterminait le temps auquel le chemin devait être ouvert à la circulation. Afin que personne ne puisse plaider ignorance, le procès-verbal devait être lu à la porte de l'église à l'issue de l'office divin, le dimanche qui suivait sa confection.

Si les propriétaires de terrain ne pouvaient s'entendre sur le tracé du chemin, le grand voyer indiquait lui-même, dans le procès-verbal, la ligne à suivre et donnait les raisons de sa décision.

Dans les villes, le grand voyer était chargé de voir à l'alignement des rues. Sous le régime français, il n'était permis à qui que ce soit de construire une maison dans la ville, sans

---

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, V. II, p. 124.

un procès-verbal d'alignement délivré par le grand voyer ou son commis. De même, il était défendu de placer des escaliers ou des balcons, des enseignes, des auvents et des comptoirs faisant saillie sur la rue sans sa permission expresse. Enfin, le grand voyer était tenu de voir à l'entretien et à la réparation des rues. Il pouvait faire démolir les maisons ou autres bâtisses menaçant même et nuisant à la circulation.

A venir jusqu'à la cession, il n'y eut qu'un seul grand voyer pour les trois gouvernements de Québec, de Montréal, et des Trois-Rivières. Les titulaires de cette charge furent : René Robineau de Bécancour, de 1657 à 1689, Pierre Robineau de Bécancour, fils du précédent, de 1689 à 1729, Jean-Eustache Lanoullier de Boisclerc, de 1731 à 1751, Louis Fleury de la Gorgendière, seigneur de Deschambault, de 1751 à 1752, (nomination faite par le gouverneur et qui ne fut pas confirmée en France), Pierre de Lino, conseiller du roi, de 1752 à 1760.

Une commission de député grand voyer fut donnée à Jean Maillou, architecte, en 1728, pour agir au nom et à la place de Pierre Robineau de Bécancour, dans la ville et la banlieue de Québec (1).

Nous voyons aussi par deux ordonnances de l'intendant Hocquart (27 juillet 1730, 26 juin 1740) que Jean-Baptiste Hervieux, marchand de Montréal, exerçait la fonction de député grand voyer pour cette région (2).

Quant aux commis nommés pour assister le grand voyer plus spécialement dans l'exercice de la petite voirie dans la ville de Québec, les plus remarquables furent François Génaple, de 1685 à 1708, Florent de la Cétière, de 1710 à 1728, Pierre André de Leigne, en 1727 et 1728.

#### *Les premiers chemins de la Nouvelle-France*

Les premiers travaux de voirie dans la colonie furent naturellement exécutés dans les villes naissantes de Québec et de Montréal. Il est curieux de constater le soin qu'on apporte au tracé des premières rues de Québec. Ce fut Jean Bourdon, "ingénieur et arpenteur général de la colonie" qui les traça. "C'est lui, dit M. Édmond Roy, qui, pendant plus

(1) *Edits et Ordonnances*, V. III, p. 100.

(2) *Idem.* v. II, pp. 381-383.

de trente ans (1634-1668) procéda à la plupart des principales constructions de cette époque comme aux arpentages en général. L'on voit que les contestations au sujet des terrains ne se décidaient pas ordinairement sans lui; s'il était absent on attendait son retour" (1). Malheureusement, les procès-verbaux de Jean Bourdon, et ceux du premier grand voyer concernant le tracé et l'alignement des rues n'ont pas été conservés.

Nous avons, cependant, un procès-verbal de René Robineau de Bécancour, en date du 30 octobre 1681, qui détermine l'alignement du grand chemin conduisant de l'église Notre-Dame (la basilique actuelle) à l'Hôtel-Dieu, et nous apprend que ce chemin devait avoir "trente-six pieds de largeur et accommoder aux fins que les personnes, chevaux et traîneaux puissent y aller et venir facilement" (2). D'autres grands chemins existaient à Québec depuis longtemps déjà. Le plus ancien est celui dont il est si souvent fait mention dans les premiers actes de concession de terrains et que l'on appelait le "grand chemin du Cap-Rouge". C'est notre rue Saint-Louis actuelle et c'était alors la seule route de Québec à Sillery, à Sainte-Foy et au Cap-Rouge. Quant à la rue Saint-Jean actuelle, elle ne fut ouverte qu'en 1667, à la demande de Jean Bourdon, qui lui donna son nom. Ce ne fut d'abord qu'un sentier tracé à travers les champs à peine déboisés, afin de permettre aux colons du coteau Sainte-Geneviève de rentrer directement en ville. En 1683, un procès-verbal du grand voyer ordonne que le chemin royal de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges "aboutira au passage de la Petite Rivière Saint-Charles qui est vis-à-vis le moulin de la dite seigneurie." Après avoir traversé la rivière les voyageurs entraient en ville par un chemin qui allait de l'Hôpital-Général à la rue Saint-Jean, dans la direction actuelle de la côte d'Abraham. Plus tard, en 1707, un passage fut établi entre le Palais et la Canardière, et l'on entra en ville par la côte du Palais (3).

(1) *La cartographie et l'arpentage sous le régime français. Bulletin des Recherches Historiques*, v. I, pp. 17 et 18.

(2) On trouvera un résumé de tous ces procès verbaux dans l'*Inventaire des procès-verbaux des grands voyers conservés aux Archives de la province de Québec*, par M. Pierre-Georges Roy, 6 volumes, 1923-1932.

(3) *Edits et Ordonnances*, v. III, p. 416.

Les colons établis sur les deux rives du Saint-Laurent n'avaient encore qu'un chemin de grève bien primitif et inondé lors des hautes marées. Malgré les efforts des intendants Talon et Raudot, la voirie n'avait pas encore fait de grands progrès.

Il faut tenir compte que la population totale de la colonie dépassait à peine 10,000 âmes en 1690, et que les habitations étaient fort éloignées les unes des autres et dispersées sur une étendue d'au-delà de quatre-vingts lieues. Les bras manquaient pour entreprendre des travaux de grande envergure.

En 1708, le ministre proposa au gouverneur de Vaudreuil d'employer les soldats à la construction des chemins, mais il ne paraît pas que le projet eut des suites (1).

Cependant, il était évident que les chemins de grève ne répondaient plus au besoin de la population. Il fallait aviser à quelque chose de mieux. Le premier février 1706, le Conseil Supérieur ordonna au sieur de Bécancour de se transporter dans toutes les seigneuries où les grands chemins n'avaient pas été réglés, pour les régler de concert avec les propriétaires des seigneuries, les officiers de milice en leur absence, s'il n'y avait pas de juge, et six des plus anciens et plus considérables habitants du lieu pour, suivant leur avis, régler où passeront dorénavant les chemins publics, qui auront au moins vingt-quatre pieds de largeur. Il était enjoint aux habitants de rendre parfaitement praticable ces chemins, et de fournir des journées de corvée pour faire, dans les lieux où il sera nécessaire, des ponts sur les ruisseaux ou levées (si ce sont des marais) suivant le règlement du grand voyer, conjointement avec le seigneur, juge et officiers de milice et les six habitants à cet effet et de rendre compte au conseil au mois d'octobre suivant de l'état des chemins. Le conseil se réserva la connaissance de toutes contestations et fit défense à toutes personnes d'embarrasser les grands chemins par clôtures et barrières à peine de vingt livres d'amende applicables à la fabrique du lieu que le marguillier en

---

(1) *Mémoire du roi aux sieurs de Callières et de Beauharnois*—1703—Archives de la province de Québec.

charge était tenu de faire payer à peine d'en répondre en son propre nom (1).

*Des chemins en général*

On les avait ainsi partagés sous l'ancien régime : les *chemins royaux*, les *chemins de communication*, les *chemins de moulin*.

Les chemins royaux étaient les grandes artères qui unissaient les paroisses les unes aux autres. Ces chemins devaient avoir 24 pieds de largeur, entre deux fossés ayant trois pieds de largeur sur autant de profondeur. Ces chemins devaient être faits, entretenus et réparés par corvée de tous les habitants et censitaires, ou autres propriétaires, proportionnellement à l'étendue de terrain qu'ils possédaient. Tous les habitants d'une seigneurie ou d'une paroisse étaient requis par l'ordre du grand voyer et personne ne jouissait d'exemption.

Les ponts sur les rivières et les ruisseaux devaient avoir 18 pieds de largeur, munis de garde-fous solides, de trois pieds de hauteur. Chaque habitant devait fournir sa part de bois nécessaire à la construction de ces ponts, suivant la répartition faite par le grand voyer. Les pièces de bois servant de pavés devaient être équarries sur les quatre faces, et fixées par des chevilles, aux lambourdes qui devaient être en bois de cèdre. Lorsque les ponts à construire dépassaient les dimensions ordinaires, il était d'usage que les habitants des paroisses limitrophes contribuassent à leur construction et à leur entretien par corvées ou d'autre manière indiquée par le grand voyer.

Les chemins qu'on appelait de communication ou *routes* étaient destinés à réunir entre eux les rangs dans une paroisse. Ils devaient être tracés entre la ligne de division de deux censitaires, et non sur une terre partagée entre deux héritiers. Ces routes devaient avoir dix-huit pieds de largeur, entre deux fossés de trois pieds de profondeur sur autant de largeur. Les colons qui demandaient ces routes devaient les ouvrir, les entretenir, les réparer et faire une seconde clôture. Ceux qui fournissaient le terrain où étaient tracées ces routes étaient exemptés d'y travailler eux et leurs succes-

---

(1) *Edits et Ordonnances*, v. II, p. 135.

seurs. C'était un petit dédommagement qu'on leur offrait en récompense de leur générosité.

Enfin, il existait une troisième espèce de chemins qu'on appelait les chemins de moulin.

Le droit de *banalité*, c'est-à-dire, l'obligation pour le censitaire d'aller moudre son grain au moulin du seigneur était un droit réel, et attaché au fief. D'après un arrêt du conseil d'état du roi, du 4 juin 1686, tout seigneur était tenu de construire un moulin banal sur sa seigneurie et les censitaires étaient obligés d'y moudre leurs grains. Bien plus, ils devaient ouvrir le chemin conduisant au moulin, l'entretenir et le réparer par corvée.

Les chemins de moulin étaient tracés, autant que possible, entre la ligne de division de deux censitaires, et devaient avoir la même largeur que les routes. C'était le grand voyer qui les traçait.

On apportait beaucoup de soin à l'entretien des chemins d'hiver. Chaque habitant devait enlever la neige dans la partie du chemin vis-à-vis de sa demeure, y planter des *balises* de 7 à 8 pieds de hauteur, de 24 pieds en 24 pieds. Ceux qui refusaient d'obéir étaient condamnés à payer dix livres d'amende applicables aux fabriques des paroisses où passaient les chemins.

Nos archives renferment des pièces assez curieuses à propos des chemins d'hiver. Ainsi, en 1727, l'intendant Dupuy ordonne "à toutes personnes de quelque condition et de quelque qualité qu'elles soient, de faire, tous les matins, et à chaque bordée de neige qui tombera, aller et venir leurs bestiaux et battre le chemin, par les dits bestiaux, entre les balises posées le long de leur habitation."

L'intendant déclarait, en outre, qu'il ne voyait pas la nécessité de publier, chaque année, une ordonnance pour obliger les habitants à baliser les chemins, que le simple bon sens devait leur dicter leur devoir sur ce point. Il ordonnait donc aux capitaines de milice de garder en leur possession la présente ordonnance et de la publier eux-mêmes le premier dimanche de novembre de chaque année (1).

---

(1) *Edits et Ordonnances*, v. III, p. 455.

De même on exigeait des habitants qui venaient porter en ville des provisions et du bois de chauffage, qu'ils eussent avec eux dans leurs voitures, une pelle et une pioche pour abattre et unir les pentes et les cahos, que la charge de leurs voitures occasionnaient (1).

*Les corvées*

Il ne faut pas prendre peur à ce mot de corvée. Dans l'ancienne France le régime féodal primitif impliquait toute une série de servitude. Le seigneur réclamait de son censitaire non seulement une quantité de ses produits, mais surtout, son temps et ses bras. La corvée constituait un droit réel. Le censitaire devait fournir des journées de charroi et de labour. Certains tenanciers de père en fils devaient "rentrer les foins du maître, sarcler ses vignes, couper ses récoltes, battre ses grains."

Le paysan de la France féodale était un serf, taillable et corvéable à merci, la chose du seigneur. Avec le temps ce système s'adoucit, le pays s'émancipa peu à peu, et les servitudes qui pesaient sur le travail et la production furent abolies. Dans nombre de centres de la vieille France la corvée disparut, "transformée en une redevance fixe. Ailleurs, elle ne fut plus que de deux ou trois jours par an, pour les fenaisons ou la moisson, ou de quelques charrois, mais dus à des jours déterminés" (2).

Nos habitants canadiens ne furent jamais des serfs. Nulle servitude ne pesait sur eux. Ils étaient des êtres libres, et leur condition était infiniment supérieure à celle du paysan français. Ils vivaient par eux-mêmes et dans une certaine aisance. C'est La Hontan qui le constate avec son humour habituel: "Les païsans y sont à leur aise et je souhaiterais une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée en France. Que dis-je païsans? Amende honorable à ces messieurs! Ce nom-là pris dans la signification ordinaire mettrait nos Canadiens aux champs. Un Espagnol, si on l'appelait villageois ne froncerait pas plus le sourcil, ne relèverait pas plus fièrement la moustache. Ces gens-ci n'ont pas tort après tout, ils ne payent ni sel, ni taille; ils chassent et pê-

(1) Voir pour ce chapitre: *Traité de la police*, par François Joseph Cugnet. — Québec, 1775. Chapitre I. Des chemins en général.

(2) Imbart de la Tour: *Histoire politique. Des origines à 1515*, pp. 283-363 — Dans la collection: *Histoire de la nation française*, tome III.

chent librement; en un mot ils sont riches. Voudrez-vous donc les mettre en parallèle avec nos gueux de païsans? Combien de nobles et de gentils hommes jetteraient à ce prix-là les vieux parchemins dans le feu (1)!”

Les obligations du censitaire canadien étaient bien déterminées. Il devait à son seigneur les cens et les rentes, les lods et les ventes, redevances bien minimes. De même, le droit de banalité n'imposait pas une charge bien pesante.

Quant à la corvée, l'obligation devait en être inscrite dans les contrats de concession passés entre le seigneur et son censitaire, suivant l'article LXXI de la *Coutume de Paris* : Nul seigneur ne peut contraindre ses sujets...faire corvées, s'il n'en a titre valable, ou aveu et dénombrement ancien.”

En général, très peu de seigneurs l'exigèrent pour un travail spécial sur leur domaine, et ceux qui l'exigèrent étaient soumis à des restrictions destinées à protéger le tenancier contre une servitude trop rigoureuse. Ainsi, le seigneur ne pouvait demander à son censitaire plus de six jours de corvée, donnés à des époques déterminées et séparément. En outre, le tenancier avait ordinairement la liberté de se débarrasser de ces corvées en payant au seigneur une légère somme proportionnée à la quantité de terre qu'il possédait (2).

Le seigneur pouvait, cependant, demander des journées extra de travail, pour la construction et la réparation de l'église, des chemins et des ponts, et quelquefois, pour la construction du manoir et du moulin seigneurial.

Les habitants n'étaient pas absolument obligés de répondre à ces demandes du seigneur, mais, en général, ils ne refusaient pas leur service.

Il n'en était pas de même des corvées demandées par le grand voyer pour la construction, la réparation et l'entretien des grands chemins. Ces corvées qu'on appelait *corvées du roi* étaient des mesures d'ordre public, qui obligeaient tout le monde. Sous l'ancien régime, comme aujourd'hui, il fallait

---

(1) La Hontan, *Voyages dans l'Amérique Septentrionale*, t. I, Lettre II, p. 14. Cité par Emile Salone: *Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 240.

(2) *Edits et Ordonnances*, v. II, p. 437.

bien ouvrir les chemins, les réparer et les entretenir, et les intendants, en ordonnant que les habitants de chaque paroisse seraient tenus de fournir un certain nombre de journées de travail, en exécution des ordres du grand voyer, ne demandaient qu'une chose raisonnable. Les capitaines de milice devaient veiller à l'exécution parfaite du procès-verbal du grand voyer ou de l'ordonnance de l'intendant. Ceux qui refusaient de travailler devaient payer dix livres d'amende à la fabrique de leur paroisse respective. Ils devaient, en outre, payer le travail de ceux qui les avaient remplacés. Les récalcitrants étaient peu nombreux, car, chacun comprenait qu'en se rendant aux désirs des autorités de la colonie il travaillait pour le bien public et que tous en bénéficieraient (1).

*Le chemin de la rive nord du Saint-Laurent*

*Québec - Montréal*

Publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXXI, 1925, p. 286.

*Le chemin de la rive sud entre Québec et Montréal*

Les premiers tronçons du chemin du roi sur la rive sud furent tracés en même temps que ceux de la rive nord. C'est en 1708 que Pierre Robineau de Bécancour ouvrit le premier chemin de la Prairie-de-la-Madeleine à Verchères. En 1710, on le continua jusqu'à Contrecoeur. Dans la même année, le grand voyer marquait un chemin dans les paroisses naissantes de Saint-François-du-Lac, de la Baie-du-Février, de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine-de-Tilly. Ces deux derniers endroits étaient déjà assez peuplés. On venait d'y bâtir des églises; il fallait bien donner à ces courageux colons le moyen de s'y rendre en leur ouvrant une voie de communication plus facile que celle de la grève. Le chemin de Tilly fut continué en 1718, dans la seigneurie de Sainte-Croix. L'année suivante on le prolongeait jusqu'à la limite ouest de la seigneurie de Lotbinière. Aucun document ne nous permet de fixer la date de la confection du premier chemin entre la Pointe-de-Lévis et la rivière Chaudière. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1719, l'intendant Bégon ordonne de réparer le chemin qui commençait à la seigneurie de Montapeine et

---

(1) Voir pour ce chapitre: W. B. Munro: *The Seigniorial System in Canada*. Chapter VII: The corvée and others exactions.

finissait à la rivière des Etchemins. Il ne parle pas de la partie comprise entre la rivière des Etchemins et celle de la Chaudière. Nous croyons, tout de même, pouvoir conclure, qu'il existait, à cette époque, sur la rive sud, un chemin carrossable de la Pointe-de-Lévis à Lotbinière, et de la Prairie-de-la-Madeleine, aux limites de la seigneurie de Saint-Ours.

Lanoullier de Boisclerc fit là aussi un excellent travail. Bien que le chemin de la rive sud ne fût que d'une utilité purement locale et qu'il n'eût pas l'importance de celui de la rive nord, Lanoullier ne le négligea pas. Dans l'hiver de 1732, il visite la côte entre la Prairie-de-la-Madeleine et la seigneurie de Saint-Ours, et ordonne de faire en neuf tous les ponts; en 1735, il demande de porter à vingt pieds de largeur le chemin, sur ce même parcours. En 1745, Lanoullier ne trouve aucun chemin "practicable" dans les seigneuries de la Baie-du-Febvre et de Nicolet. Dans cette même année, il "marque et trace" un chemin roval dans les seigneuries de Deschaillons et des Becquets. Nouvelle inspection de la côte entre la Prairie-de-la-Madeleine et la seigneurie de Saint-Ours, en 1747. Il faut croire que les colons n'avaient pas tenu compte de l'ordre donné en 1732, car, Lanoullier trouve les ponts en si mauvais état qu'il ordonne à tous les habitants de "tirer nécessairement les bois nécessaires pour réparer ces ponts immédiatement après la fonte des neiges."

En somme, vers la fin du régime français, le chemin de la rive sud est ouvert de Québec à Gentilly, et de la Prairie-de-la-Madeleine à la seigneurie de Saint-Ours. Il reste beaucoup à faire pour réunir ces deux tronçons.

A l'embouchure des rivières Bécancour, Yamaska et Saint-François le terrain est inondé sur de grandes distances et il faudra beaucoup de travail pour assécher ces endroits marécageux et parvenir à y tracer un chemin carrossable. La route directe entre Québec et Montréal, sur la rive sud, ne sera définitivement ouverte que sous le régime anglais.

#### *Le chemin de la rive sud en bas de Québec*

La rive sud du fleuve se peupla rapidement. On constate par le recensement de 1681, qu'il y avait des groupes de colons échelonnés tout le long de cette rive, sur un parcours de

quarante lieues, depuis la Pointe-de-Lévis jusqu'à la Rivière-du-Loup.

Pierre Robineau de Bécancour y traça, le premier chemin du roi entre les années 1709 et 1713. Au mois d'août 1713, il parcourut les seigneuries de Québec, sur la rive droite et ordonna à tous de se mettre immédiatement à l'ouvrage. On fit, probablement, peu d'attention à ses paroles, car, en juillet 1722, l'intendant Bégon émettait une ordonnance condamnant tous les censitaires de la rive sud, "à établir et entretenir à l'avenir, chacun à leur égard, les chemins royaux et ponts qui passent au-devant de leurs terres, à peine contre chacun des contrevenants, de dix livres d'amende." Dans certains endroits marécageux et peu habités, il fallait recommencer sans cesse les travaux et, si le grand voyer négligeait ses visites, les routes devenaient bientôt de véritables bourbiers. L'intendant alors intervenait. Ainsi, en 1727, Dupuy oblige les censitaires de Bonsecours, de Port-Joly et de la Grande-Anse, à réparer immédiatement leurs parts de chemin.

Avec Lanoullier de Boisclerc le temps des atermoieiments est fini; il faut se mettre à l'ouvrage. Au printemps de 1733, il entreprend la côte sud, en bas de Québec. Là, comme sur la route de Montréal, il travaille avec une ardeur infatigable. Il ordonne d'abord de réparer les ponts. Dans l'été de 1737, il trouve qu'ils ne sont pas encore réparés dans les paroisses de la Rivière-du-Sud, du Cap Saint-Ignace et de l'Islet. Il oblige les habitants de ces trois paroisses à sortir immédiatement le bois nécessaire à leur reconstruction. A sa demande, l'intendant Hocquart condamne, en 1738, le sieur Amyot de Vincelotte, seigneur du Cap Saint-Ignace, et deux de ses censitaires, François Fortin et Thomas Cahouët, à l'amende et aux dépens, "pour avoir refusé de travailler aux chemins et fossés tant du premier rang que du second rang de la dite seigneurie" (1).

C'est un des rares exemples d'une condamnation de ce genre que nous pouvons citer sous le régime français, surtout de celle d'un seigneur. Lanoullier marque un nouveau chemin royal, en 1738, entre Kamouraska et la Rivière-

(1) *Edits et Ordonnances*, v. II, p. 548.

Ouelle, “ par-dessus les côteaux et pour la sûreté des habitants ” est-il dit dans le procès-verbal.

En 1741, Lanoullier revient de nouveau sur la côte sud : les chemins sont en mauvais état, et n'ont pas la largeur voulue. Le grand voyer ordonne de les élargir entre la Rivière-du-Sud et Sainte-Anne-de-la-Pocatière ; les ponts devront être refaits tout le long de la côte. Ils sont encore à refaire, en 1747, dans les paroisses de Sainte-Anne, de Saint-Roch des Aulnaies et de la Rivière-Ouelle. De nouveau, Lanoullier oblige les habitants à sortir le bois nécessaire pour les réparer.

En somme, Lanoullier a fait du bon travail. Les grands voyers qui le suivront jusqu'à la cession, n'auront pas à reprendre les chemins qu'il a tracés et fait réparer sur la rive droite, en bas de Québec. Dans les dernières années du régime français, cette partie du gouvernement de Québec était réellement dotée d'une bonne voie de communication avec Québec, et Lanoullier, écrivait, que les courriers que Messieurs les gouverneurs généraux et intendants envoyaient pour porter leurs ordres de Québec au bas du fleuve s'y rendaient en très peu de temps (1).

#### *Chemins des raras et routes de pénétration*

Les premiers colons s'établirent le long du fleuve, mais ses rives ne tardèrent pas à être peuplées, et il fallut bientôt s'enfoncer dans l'intérieur. Les premiers groupes de population se formèrent naturellement aux alentours de Québec et de Montréal. Dès 1700, la partie nord de Québec est bien habitée. Il y a déjà cinq paroisses établies sur la côte de Beaupré ; on en compte cinq également dans l'île d'Orléans, cinq aussi dans l'île de Montréal. Toutes ces paroisses étaient réunies entre elles et avec la ville, par de bons chemins.

Ceux qui pénétrèrent d'abord dans l'immense forêt qui recouvrait alors la Nouvelle-France, le firent en remontant le cours des rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent. Ils ne tardèrent pas à réclamer des routes qui leur donneraient une issue sur le fleuve. Lanoullier trace, en 1733, un chemin le long des rivières de Mascouche et de l'Assomption. “ Ces

---

(1) Archives publiques du Canada — Lanoullier au ministre, 4 novembre 1747, Corr. gén., v. 89, p. 163 — Archives de Québec.

rivières, dit-il, vont en profondeur des terres, et dans les grosses eaux on pourra descendre toutes sortes de bois de construction qui m'ont paru commun dans ces endroits" (1)

En 1739, il entreprend le chemin du fort Chambly: "J'ai tracé et fait faire au commencement de l'esté un chemin de charette pour aller de la Prairie de la Magdeleine au fort de Chambly, ce chemin sera avantageux pour le service par la communication, qui par ce moyen, devient aisée de Montréal à ce fort, et qui pourra procurer par la suite la culture des terres du long de ce chemin qui sont très bonnes. M. Hocquart sy est rendu en calèche cet esté et sest servi de la même voiture pour se rendre à Montréal" (2).

En 1749, il fait prolonger ce même chemin jusqu'au fort Saint-Jean. Il raconte au ministre les efforts qu'il a faits pour le mettre en bon ordre: "J'ay esté l'esté dernier, écrit-il, par ordre de Mrs le commandant général et intendant faire faire le chemin proposé de St-Jean, les fossés de chaque costé de ce chemin ont esté fait pour lassecher. Ces fossés ont leur cour et pentes dans la petite rivière de Montréal qui a sa décharge dans le bassin de Chambly. Et dans celle des Iroquois, ils coulent à peu d'eau et ceux que j'ay fais faire au mois de juillet dernier dans la savanne ont assechés tout ce chemin qui est ferme et dur. Jay suspendu ce travail le vingt six juillet, parce qu'il fallait donner le tems aux habitans de faire leur récolte et foin; et je l'ay recommencé le quatre septembre suivant pour achever le reste des fossés de sorte qu'ils ont esté achevés dans le commencement d'octobre. Ce chemin sera bon et practicable pour le fort de St-Frédéric, il exemptera beaucoup de dépence à sa Majesté pour le transport des effets qu'on y fait conduire en ce que la barque les chargera au fort St-Jean où est le mouillage et qu'il ny aura plus les rapides de Chambly, Ste-Thérèse et de St-Jean à monter où l'on faisait monter tous les effets en canot joint à ce que le chemin est beaucoup plus court et facilitera le sou-bassement (?) des concessions du tour du lac Champlain.

"Il serait nécessaire de faire abattre un dernier arpens de bois de chaque costé de ce chemin, tant pour empêcher et

(1) Archives du Canada. Lanouillier au ministre, 17 octobre 1733, v. 60, p. 179 — Archives de Québec.

(2) Archives du Canada. Lanouillier au ministre, 29 octobre 1739, v. 72, p. 47 — Archives de Québec.

prévenir que les arbres ne viennent à tomber dedans que pour lui donner du découvert. Je compte qu'il y a deux cens dix arpens de bois à abattre qui quand il sera abbas et secq, il brûlera aisément et les souches pouriront et s'arracheront sans grandes dépenses " (1).

Si l'on en croit Bougainville, ce chemin était dans un triste état dans les dernières années du régime français. Ainsi, il écrit à la date du cinq septembre 1756: " Partis à 6 h. du matin (de la Prairie-de-la-Madeleine), partie à pied, à cheval et en calèche, arrivés à 1 h. après-midi à St-Jean qui en est à cinq lieues. Le chemin à travers les terres est des plus mauvais; il faudrait le refaire en entier en desséchant le terrain par des fossés à droite et à gauche et en élevant la chaussée " (2). Le vingt-cinq juin 1758, il écrit de nouveau: " Communication de Montréal à Saint-Jean dans l'état présent, lente, difficile, dispendieuse. A examiner à la paix, s'il faudrait faire le chemin de la Prairie à Sant-Jean directement par les savannes, ou de la Prairie, ou, en prenant plus bas, de Longueuil à Chambly, et de ce fort à Saint-Jean, par terre ou en accommodant la rivière, ou s'il ne serait pas plus avantageux, en cas que cela soit possible de faire un canal de la Prairie ou de Longueuil à St-Jean. Plusieurs rivières dans cette partie: terres excellentes, inutiles par les inondations, seraient desséchées par le canal, deviendrait un grenier à grain suffisant pour nourrir une grande armée " (3).

La route du fort St-Jean était plutôt d'intérêt militaire. Lanoullier ne néglige pas celles qui sont d'intérêt local. Entre 1710 et 1730, des rangs d'habitations s'ouvrent dans les profondeurs des plus anciennes seigneuries. Il écrit en 1733 qu'il a tracé les chemins dans les costes Longueuil, Tremblay, Boucherville et Varennes et ce jusqu'au sixième rang dans les profondeurs " (4). Il en est de même pour les seigneuries de Neuville, du Cap-Santé, de Portneuf, des Grondines, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de Batiscan, sur la rive nord; de la Rivière-du-Sud, de Beaumont et surtout de Lauzon, sur

(1) Archives du Canada, 8 novembre 1748, v. 89, p. 166. Archives de Québec.

(2) *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour l'année 1923-24*, p. 223.

(3) *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour l'année 1923-24*, p. 327.

(4) Archives du Canada. Lanoullier au ministre, 17 octobre 1733, v. 60, p. 179. Archives de Québec.

la rive sud. Il fallait des routes de sortie pour les habitants des rangs. De nombreux procès-verbaux attestent que les grands voyers Lanoullier de Boisclerc et Martin de Lino, ne négligèrent pas les pionniers de cette époque. C'est à cette tâche surtout que s'employa Martin de Lino. Il fit ouvrir plusieurs routes de pénétration. Il est curieux de constater par exemple, combien souvent le nom de la rivière Boyer, qui traversait les paroisses naissantes de Saint-Charles et de Saint-Henri, revient dans les procès-verbaux des dernières années du régime français. Le premier chemin qui devait mettre les habitants de Saint-Henri et de Saint-Charles en communication avec le fleuve, fut tracé en 1747, par Lanoullier. Plus au sud, en arrière de la seigneurie de Joliette, il y avait déjà à cette époque, un groupe imposant de colons établis sur le territoire actuel des paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Joseph-de-Beauce. Ces pauvres gens s'étaient ouvert eux-mêmes, un mauvais chemin le long de la rivière Chaudière. Il restait à réunir ce chemin à celui de Saint-Henri, et à mettre les rives de la Chaudière en communication avec celles de l'Étchemin.

En 1758, Martin de Lino traçait, à travers la forêt de Sartigan, la future route *Justinienne*. Les travaux de confection de cette route se firent sous la direction du missionnaire de l'endroit, le récollet Justinien, qui lui a laissé son nom. Comme cette route, longue de trente milles, traversait une contrée encore complètement inhabitée, les Beaucerons se chargèrent eux-mêmes de l'entretenir et de la réparer au besoin. Cette route n'a pas changé de site, et c'est en la suivant que les automobiles arrivent encore aujourd'hui à Lévis.

Une autre route que l'on projeta d'ouvrir dans le temps est celle devant réunir les paroisses de la rivière du Gouffre et de la Baie Saint-Paul à celle de Saint-Joachim. Dès 1745, Lanoullier avait fait une étude du tracé de cette route, en arrière des Caps. Mais, sous le régime français, elle ne fut pas continuée au delà des habitations de Saint-Ferréol. Les pionniers de la rive nord devaient attendre encore de longues années le chemin qui les mettrait en communication avec la côte de Beaupré.

Nous terminons ici la nomenclature des chemins ouverts sous le régime français. Nos ancêtres n'avaient pas atteint

la perfection, sans doute. Ils avaient tout de même fait un travail considérable. Un nom, surtout, reste attaché à la construction des routes sous l'ancien régime: celui de Lanoullier de Boisclerc. Ce fut le plus actif de nos grands voyers et ce serait un beau geste que de donner son nom à une de nos grandes routes macadamisées d'aujourd'hui.

L'abbé Ivanhoë Caron

(A suivre)

LETTRE D'ADAM LYMBURNER A JACQUES  
PERRAULT, DE QUEBEC

Londres, 12 juillet 1791

Mons<sup>r</sup>,

Par cette occasion je vous envoie deux copies de l'Acte de Canada pour le Comité.

Ayant proposé au Ministère plusieurs Régulations je vous remets à l'occasion prochaine pour un plus ample détail de tous ces affaires et j'espère que je serai alors en état de vous communiquer le résultat de ma négociation.

Si le peuple ne sont pas content du système générale de l'acte ou d'aucune partie d'icelui ils peuvent pétitionner le parlement dans l'automne. Si les Loyalists comprennent bien la situation désagréable où ils se trouveront en conséquence de la division de la province, ils verront qu'ils auront grande raison de se plaindre aussi bien que le peuple en bas.

Je vous prie de faire mes comp<sup>ts</sup> aux Messrs du Comité et je suis très parfaitement,

Mons<sup>r</sup>,

Votre très hble et obéiss<sup>t</sup> ser<sup>r</sup>

ADAM LYMBURNER

Mons<sup>r</sup> Jacques Perrault Ecuyer,  
Secrétaire du Comité François à Québec (1).

---

(1) Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

OYER AND TERMINER AND GENERAL GAOL  
DELIVERY

La Grande Charte des libertés anglaises (Magna Charta Libertatum) octroyée par le roi Jean Sans Terre à la conférence tenue avec ses barons à Runnymede, le 15 juin 1215, accordait entre autres choses, qu'à l'avenir nul ne serait détenu en prison qu'après un jugement de ses pairs ou suivant la loi du royaume. Henri III, fils de Jean, confirma, en montant sur le trône, en octobre 1216, cette charte qui est demeurée depuis la loi fondamentale des libertés des sujets anglais. Ce fut là l'origine de l'institution du jury dans les causes criminelles en Angleterre. La loi criminelle anglaise fut introduite au Canada par la proclamation de George III, le 7 octobre 1763, et le gouvernement civil de la province fut instauré par James Murray le 13 août suivant quand il forma son conseil. Onze jours plus tard, le gouverneur renomma une commission d'oyer et terminer et d'évacuation des prisons (Commission of Oyer and Terminer and General Gaol Delivery). Ce tribunal composé d'abord du seul juge en chef, l'honorable William Gregory, était une cour spéciale d'assises. Il en fut nommé d'autres par la suite quand le besoin s'en faisait sentir dans les divers districts judiciaires.

Nous avons cru qu'il serait intéressant pour les chercheurs en général et les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*, en particulier, de publier la liste de ces commissions, de 1764 à janvier 1792, c'est-à-dire avant le changement de constitution de la province.

La voici :

24 août 1764	William Gregory	Québec
11 mars 1765	William Gregory	Québec
6 juin 1765	William Gregory	Trois-Rivières
25 septembre 1766	William Hey	Québec
23 février 1771	William Hey	Québec
17 juillet 1775	William Hey	Québec

En l'absence du juge en chef, une commission de trois membres du Conseil fut nommée pour remplir ses fonctions.

28 décembre 1775	{ Adam Mabane Peter Livius Jenkin Williams	Québec
22 janvier 1776	{ Adam Mabane Peter Livius Jenkin Williams	Québec
2 août 1776	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Québec
31 décembre 1776	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Québec
13 janvier 1777	{ Peter Livius William Owen James Stanley Goddard	Montréal
6 mars 1777	{ Peter Livius William Owen James Stanley Goddard	Montréal
28 avril 1777	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Québec
9 juillet 1777	Peter Livius	—
— 1778	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Québec
22 octobre 1779	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Montréal
14 mai 1781	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Québec

— 1784	{ Adam Mabane Thomas Dunn Jenkin Williams	Québec
19 août 1785	{ Adam Mabane John Fraser Edward Southouse	Montréal
31 octobre 1785	{ Adam Mabane Hugh Finlay Pierre Panet	Québec
12 juillet 1788	{ William Smith Edward Harrison John Collins George Pownall Henry Caldwell Charles de Lanaudière	Québec
31 août 1789	{ Richard Cartwright, Jr Neil McLean James Clarke Robert Clarke Ephraim Washbarn George Singleton	Québec
19 août 1790	{ Richard Duncan Edward Jessup John McDonell William Faulkner Walter Sutherland Richard Wilkinson James Gray	District de Luneberg
10 janvier 1791	{ Richard Cartwright, Jr Neil McLean James McDonell Hector McLean Robert Clarke Nicholas Hagerman Daniel Wright	District de Mecklenberg

20 janvier 1791 { William Dummer Powell  
 Guillaume Lamothe  
 Adhémar St-Martin District de  
 William McComb Hesse  
 John Askin  
 George Meldrum

1<sup>er</sup> septembre 1791 { William Smith  
 John Fraser  
 Sir John Johnson  
 James McGill Montréal  
 James Finlay  
 Jacob Jordan  
 David Alexander Grant

1<sup>er</sup> septembre 1791 { William Smith  
 Hugh Finlay  
 Edward Harrison  
 Joseph-Marie de Tonnancour  
 John Collins Trois-Rivières  
 Lefebvre-Bellefeuille  
 John Morris  
 William Grant  
 George Dane

9 novembre 1791 { William Smith  
 Hugh Finlay  
 Thomas Dunn Québec  
 Edward Harrison  
 John Collins

31 janvier 1792 { William Smith  
 William Grant  
 Jean-Baptiste Chevalier de Niverville  
 Thomas Coffin Trois-Rivières  
 Charles de Tonnancour  
 Lefebvre-Bellefeuille  
 John Morris

## A PROPOS DE L'EXPLORATEUR GABRIEL FRANCHÈRE

La biographie de Gabriel Franchère fils étant aujourd'hui dans tous les Dictionnaires historiques de l'Amérique du nord, il n'est guère nécessaire de rappeler que ce célèbre voyageur naquit à Montréal, le 3 novembre 1786; qu'il quitta sa ville natale le 20 juillet 1810, avec un groupe de Canadiens français pour se rendre à New-York, et que de là, il fit partie de l'audacieuse expédition organisée par J.-J. Astor, laquelle se termina par la fondation du fort Astoria.

De ses pérégrinations, Gabriel Franchère fit un récit véridique, qui dépasse ce que les romanciers ont imaginé de plus émouvant.

\*

\*

\*

Quoique rédigé en français, le livre de Gabriel Franchère intéressa tellement de gens aux Etats-Unis, que peu après sa parution à Montréal en 1820, il se présenta quelqu'un pour en acheter le droit d'auteur.

Comme ce contrat nous paraît inédit, donnons-en le résumé:—

Le 22 mai 1821, pardevant le notaire Bedouin.....

Gabriel Franchère, junior, autrefois de la Ville de Montréal et maintenant de la paroisse Ste-Geneviève, île de Montréal, marchand, vend, à Mme Harriet Pamela Jacob, de Windsor, Vermont, E.-U., veuve de Samuel Fitch, vivant marchand, à Montréal, (1) le titre d'un ouvrage dont le dit Gabriel Franchère, Junior, est l'auteur et qui est intitulé "Relation d'un voyage à la Côte du Nord-ouest de l'Amérique septentrionale durant les années 1810, 1811, 1812, 1813, et 1814 par Gabriel Franchère, fils" et imprimé en la ville de Montréal, par C.-B. Pasteur.

Pour son oeuvre, l'auteur recevra la somme de "300 dollars" équivalant à 75 louis, cours d'Halifax payable dans 18 mois et "l'acheteresse" aura le droit d'éditer l'ouvrage en n'importe quelle langue et partout où il lui plaira.

(1) Samuel Fitch mourut le 22 décembre, 1815.

Le prix offert à l'explorateur n'était pas très élevé. Cependant madame Fitch ne semble pas avoir réussi à compléter la transaction, car le récit du sieur Franchère ne parut en anglais, aux États-Unis, qu'en 1854.

Maintenant, comment expliquer que dans certains de nos meilleurs dictionnaires récents, il est dit que cette traduction parut à New-York en 1863 ?

Y a-t-il eu deux éditions ou deux traductions de la relation Franchère ?

E.-Z. MASSICOTTE

---

### QUESTION

---

Dans un des ouvrages que l'industriel Borthwick a compilé sur Montréal, il est parlé d'un naturaliste nommé Alfred Le Chevallier qui paraît avoir eu de grands mérites. Son "établissement d'histoire naturelle fondé à Montréal en 1869" est mentionné dans le *Directory* jusqu'en 1883.

En 1878, M. Le Chevallier avait obtenu quatre premiers prix et deux diplômes aux expositions de 1871 et 1873; il avait fait des voyages au Labrador et sous les tropiques; enfin, dans le *Naturaliste canadien*, vol. VIII, no 5, le savant abbé Provancher aurait fait l'éloge du susdit Le Chevallier.

Au nombre des institutions qui "patronisèrent ce citoyen on cite l'Université Laval de Québec, le collège de Montréal, l'école normale Jacques-Cartier, la société d'histoire naturelle de Montréal, le collège d'Ottawa et le Lyceum royal de Toronto.

M. Le Chevallier avait aussi dans sa clientèle, la Société d'histoire naturelle de Boston et le Smithsonian Institute de Washington.

Il était encore le fournisseur des musées français de Lille, de Rouen, de Toulouse, de Montpellier, etc. Bref, Alfred Le Chevallier dut être "quelqu'un" mais je ne trouve pas sa biographie. Peut-on me dire s'il était Canadien, où il était né et où il décéda?

CABRETTE

BATONNIERS DE MONTREAL

---

1849-50.....	Toussaint Pelletier
1850-51.....	Toussaint Pelletier
1851-52.....	Toussaint Pelletier
1852-53.....	Sir A.-A. Dorion, C. R.
1853-54.....	Hon. W. Badgley, Q. C.
1854-55.....	Hon. Badgley, Q. C.
1855-56.....	C.-S. Cherrier, C. R.
1856-57.....	Henry Stuart, Q. C.
1857-58.....	Henry Stuart, Q. C.
1858-59.....	Hon. J.-A. Berthelot, C. R.
1859-60.....	S. Bethune, Q. C.
1860-61.....	Hon. Robert Mackay, Q. C.
1861-62.....	Sir A.-A. Dorion, C. R.
1862-63.....	S. Bethune, Q. C.
1863-64.....	C.-A. Leblanc, C. R.
1864-65.....	Hon. R. Laflamme, C. R.
1865-66.....	Hon. R. Laflamme, C. R.
1866-67.....	Andrew Robertson, Q. C.
1867-68.....	Joseph Doutre, C. R.
1868-69.....	Hon. Alexander Cross, Q. C.
1869-70.....	Hon. Gédéon Ouimet, C. R.
1870-71.....	John-J. Day, Q. C.
1871-72.....	F. Cassidy, C. R.
1872-73.....	Hon. M. Doherty, Q. C.
1873-74.....	Sir A.-A. Dorion, C. R.
1874-75.....	Sir A.-A. Dorion, C. R. (1)
1875-76.....	William-H. Kerr, Q. C.
1876-77.....	William-H. Kerr, Q. C.
1877-78.....	William-H. Kerr, Q. C.
1878-79.....	William-H. Kerr, Q. C.
1879-80.....	Sir Alex. Lacoste, C. R.
1880-81.....	Sir Alex. Lacoste, C. R.
1881-82.....	W.-W. Robertson, Q. C.
1882-83.....	W.-W. Robertson, Q. C.
1883-84.....	C.-A. Geoffrion, C. R.
1884-85.....	C.-A. Geoffrion, C. R.

---

(1) Nommé juge en chef de la Cour d'appel, le 1er juin 1874, et remplacé par William-H. Kerr, le 3 juin 1874.

1885-86.....	Hon. H. Mercier, C. R.
1886-87.....	Hon. H. Mercier, C. R.
1887-88.....	A.-H. Lunn (1)
1887-88.....	Rouer Roy, C. R.
1888-89.....	Rouer Roy, C. R.
1889-90.....	N.-W. Trenholme, Q. C.
1890-91.....	F.-L. Béique, C. R.
1891-92.....	F.-L. Béique, C. R.
1892-93.....	Hon. L.-O. Taillon, C. R.
1893-94.....	John Dunlop, Q. C.
1894-95.....	John Dunlop, Q. C.
1895-96.....	J.-E. Robidoux, C. R.
1896-97.....	J.-E. Robidoux, C. R.
1897-98.....	C.-B. Carter, Q. C.
1898-99.....	C.-B. Carter, Q. C.
1899-1900.....	J.-A.-C. Madore, C. R.
1900-01.....	J.-A.-C. Madore, C. R.
1901-02.....	W.-J. White, K. C.
1902-03.....	S. Beaudin, C. R.
1903-04.....	Donald McMaster, K. C.
1904-05.....	G. Lamothe, C. R.
1905-06.....	Eugène Lafleur, C. R.
1906-07.....	Hon. P.-B. Mignault
1907-08.....	F.-E. Meredith, K. C.
1908-09.....	Honoré Gervais, C. R.
1909-10.....	R.-C. Smith
1910-11.....	F.-J. Bisailon, C. R.
1911-12.....	A.-J. Brown, K. C.
1912-13.....	J.-L. Archambault
1913-14.....	Hon. J.-E. Martin
1914-15.....	F. de Sales Bastien, C. R.
1915-16.....	A.-W. Atwater, K. C.
1916-17.....	C. Laurendeau, C. R.
1917-18.....	Henry-J. Kavanagh, K. C.
1918-19.....	Aimé Geoffrion, C. R.
1919-20.....	Hon. George-G. Foster, K. C.
1920-21.....	L.-Conrad Pelletier, C. R.
1921-22.....	G.-W. McDougall, K. C.

---

(1) Refusa la charge et fut remplacé, le 16 mai 1887, par Rouer Roy.

1922-23.....	Hon. J.-E. Perron, C. R.
1923-24.....	Ernest Pélissier, C. R.
1924-25.....	John-W. Cook, K. C.
1925-26.....	Hon. N.-K. Laflamme, C. R.
1926-27.....	Paul Saint-Germain, C. R.
1927-28.....	G.-H.-A. Montgomery, K. C.
1928-29.....	Hon. Rodolphe Monty, C. R. (1)
1928-29.....	H. Gérin-Lajoie, C. R. (2)
1929-30.....	Oscar P. Dorais, C. R.
1930-31.....	Geo. A. Campbell, C. R.
1931-32.....	Hon. Alfred Duranleau, C. R.
1932-33.....	L.-E. Beaulieu, C. R.

MARÉCHAL NANTEL (3)

---

## LES DISPARUS

---

*Becquet, Romain* — Originaire de la Becq, près de Rouen, Romain Becquet arriva dans la Nouvelle-France en 1663. Deux ans plus tard, en 1665, la Compagnie des Indes Occidentales le nommait notaire garde-notes à Québec. Il décéda à Québec le 20 avril 1682. M. J.-Edmond Roy dit du greffe de Becquet, conservé aux Archives Judiciaires de Québec: " Le greffe Becquet est très considérable puisqu'il embrasse seize années dans une période des plus actives des commencements de la colonie. Il a beaucoup d'intérêt pour celui qui veut étudier la propriété primitive de Québec et des environs parce qu'il contient presque tous les octrois de terre faits par les gouverneurs de Montmagny, de Lauzon et M. Bourdon. De 1667 à 1679, la liste de ses contrats de mariage vaut aussi la peine d'être étudiée, si l'on veut connaître l'origine des familles." A consulter sur Romain Becquet, *l'Histoire du notariat au Canada* de J.-Edmond Roy.

(1) Décédé le 1er décembre 1928.

(2) Nommé par le Conseil le 10 décembre 1928.

(3) Tiré de la *Revue du Droit*. Liste préparée par M. Maréchal Nantel, avocat, C.R., bibliothécaire du barreau de Montréal.

## LA VALSE AU CANADA

Un collaborateur du *Bulletin* qui signe *Riop*, a posé en 1924 (p. 252) la question suivante: "La valse se dansait-elle au Canada sous le régime français? Le duc de La Force, dans ses *Curiosités historiques*, semble dire que la valse fut introduite en France dans le premier quart du dix-neuvième siècle. Elle devait y exister bien avant cela?"

Personne n'ayant encore répondu, je peux risquer ce que je sais, quant au Canada et aux Etats-Unis seulement.

\*

\* \* \*

Ma documentation sur les danses qui furent populaires ici est assez étendue, cependant je n'ai pas encore relevé une mention de la valse datant plus loin que la moitié du XIXe siècle.

Par ailleurs, dans l'extraordinaire ouvrage que H.-M. Jones a compilé sous le titre "America and French Culture" on trouve ceci:

a) L'historien James Schouler assure que la valse fut enseignée aux Etats-Unis par des immigrants français, à l'époque du Consulat (1799);

b) Le duc de Saxe-Weimar, voyageant en Amérique, en 1825-26, remarque que la valse s'implante difficilement parce que les dames américaines préfèrent les contredanses françaises, les quadrilles et même les cotillons;

c) Enfin, il est dit qu'en 1836, à Saint-Louis, Missouri, il y avait une école où l'on enseignait le français et la valse.

Après cela, je serais porté à croire que la valse nous vient de la république voisine.

La première mention "canadienne" dont je parle au début, est extraite des "Chants de la veillée" édités en 1855, par les frères Duvernay, fils du célèbre patriote.

Il s'agit d'une chanson assez banale où se racontent les difficultés d'une demoiselle et de sa mère avec certain curé qui a fulminé contre la valse.

Un M. Joseph Charron barytonnait aussi ce morceau vers 1883 et j'en ai recueilli les paroles. Les deux versions

sont quasi identiques et j'en livre les premiers couplets au Bulletin, à titre documentaire.

— 1 —

Fillettes d'a présent  
Craignent en valsant  
De se compromettre.  
Car, quand ell's ont valsé,  
Monsieur l'curé s'est écrié :  
—Vous avez valsé ?  
—Oui, monsieur l'curé  
—Tant pir' pour vous,  
J'en suis bien fâché  
Un si grand péché  
N'est pas pardonné  
C'est l'enfer que vous méritez.

Faut pas valser comme ça  
Tra la la, tra la la la,  
L'enfer vous attend là. (bis)

— 2 —

Fanchons, chez sa maman,  
S'en fut pleurant,  
Revenant de confesse.  
Sa mère alors lui dit :  
—Mon petit mignon,  
Mon petit tendron,  
Qu'avez-vous donc ?  
—C'est monsieur l'curé  
Qui m'a demandé  
Si j'avais quelque péché,  
Je lui ai dit que j'avais valsé  
C'est alors qu'il s'est emporté.

Faut pas pleurer comm' ça  
Tra la la, tra la la la,  
On verra c'curé là. (bis)

Les deux derniers couplets de la chanson nous informent que la mère de la jeune fille essaie de fléchir "le saint pasteur de sa paroisse", mais qu'elle ne réussit pas.

Alors, de guerre lasse, tous se soumettent à l'autorité religieuse.

\*

\* \* \*

De 1850 à 1890 environ, la valse fut à la mode dans les cercles mondains, dans les bals publics et même dans la petite bourgeoisie; toutefois, des anciens assurent qu'elle ne pénétra guère dans les campagnes où l'on aimait mieux les "dances carrées".

E.-Z. MASSICOTTE

---

### SAINT-ZENON DE PIOPOLIS

---

Saint-Zénon de Piopolis se trouve sur les bords du lac Mégantic, dans le comté de Frontenac. Cette paroisse s'étend en profondeur jusqu'au septième rang du canton de Marston. La population de Piopolis est de 812 âmes, toutes canadiennes-françaises. A ce nombre, on peut ajouter une quinzaine d'Écossais protestants qui demeurent sur les confins ouest de la paroisse.

Piopolis, fondée par d'anciens zouaves pontificaux, rappelle le souvenir de l'immortel Pie IX.

On trouvera l'histoire de Saint-Zénon de Piopolis dans le *Messenger de Saint-Michel de Sherbrooke*, nos du 15 janvier 1932 et suivants.

---

### QUESTION

---

Dans un contrat de mariage dressé par le notaire Loiseau, le 8 janvier 1757, sont présents Louis de Trepezec, chevalier de S.-Louis et René Hyacinthe Le Gentil de Rosmorduc, tous deux capitaines de compagnie dans le régiment de Béarn.

Peut-on me dire quelque chose sur ces officiers aux noms "pittoresques".

Adami Zare

L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS IL Y A 40 ANS  
ET PLUS

(4ème partie)

Paroisse Saint-Stanislas, comté de Champlain.

Population en 1891: 2356.

Relevé des personnes de cette localité que l'on disait parties pour les États-Unis, le 19 août 1892 (1).

Asselin (Joseph) parti en 1889 avec sa famille.

Baillargeon (Deux familles et un célibataire), en 1889, pour le Michigan.

Bélisle (Joseph), en 1890, avec sa famille pour Lowell.

Boisvert (U), vers 1889, avec sa famille pour le Michigan.

Bordeleau (Ag), en 1891, avec sa famille.

Bordeleau (Aimé), vers 1888, avec sa famille pour Montana.

Bordeleau (Félix), vers 1889, pour le Montana.

Bordeleau (L), avec sa famille pour le Massachusett.

Bordeleau (Michel), en 1886, pour Minnéapolis.

Bordeleau (Thimothé), en 1886, avec sa famille pour le Michigan.

Bordeleau (un des fils de Xavier), en 1889, avec sa femme pour le Massachusett.

Boucher (Philiàs), en 1886, avec sa famille pour Waterbury.

Bourque (Louis), en 1888, avec sa famille pour Lowell.

Brouillet (E.-E.), en 1891, avec sa famille pour Lowell.

Brouillette (Onézime), en 1891, avec sa famille pour Minnéapolis.

Carpentier (Alexandre), en 1890, avec sa famille pour Lowell.

Charest (Joseph), en 1890, avec sa famille pour Mériden.

Charest (William), en 1890, pour Mériden.

Cossette (Napoléon), en 1890, pour Lowell.

Côté (Arthur et Théodore), partis en 1890, pour le Michigan.

Côté (Léon), en 1891, avec sa famille.

Depain (Veuve Alfred), avec sa famille, en 1891, pour Waterbury.

Déry (Basile), parti en 1891.

Déry (Ovide), en 1892, avec sa famille pour Mériden.

Déry (Walter), en 1891, avec sa famille.

Dessureaux (Télesphore), en 1889, avec sa famille pour Lowell.

Dessureau (Wilfrid), un fils et deux filles, partis en 1892 pour Mériden.

Dumont (Veuve Jules), vers 1888, pour Lowell.

Dumont (Sévère), en 1888, avec sa famille pour Lowell.

Féron (Delphis), parti avec sa famille, en 1890, pour Lowell.

Féron (François), parti avec sa famille.

Féron (Pierre), en 1890, avec sa famille pour Lowell.

Fiset (Norbert), en 1890, avec sa famille pour Mériden.

Gadbois (Deux fils de Modeste), en 1887, pour le Montana.

Gagnon (Maxime), en 1886, avec sa famille, pour Lowell.

Gagnon (Pierre), en 1886, pour le Minnesota.

Gauthier (C), vers 1885, avec sa famille.

Gauthier (Deux fils de Pierre), en 1888, pour le Montana.

Germain (Hippolite), en 1889, avec sa famille pour Lowell.

Germain (Olivier), en 1891, avec sa famille pour le Michigan.

Germain (Prosper un fils de), vers 1888, avec sa famille pour le Michigan.

Germain (Thomas), en 1881, pour le Montana.

Gervais (Pierre), en 1884, avec sa famille pour Lowell.

Gignac (Alexandre), en 1886, avec sa famille.

Gignac (Antoine), vers 1888, avec sa famille.

Godin (Deux fils de François), en 1889, pour le Montana.

Hamelin (Elie), en 1891, avec sa famille pour Waterbury.

Hardy (Napoléon), en 1890, avec sa famille pour Lowell.

Jacob (Joseph), en 1890, avec sa famille pour le Michigan.

Lacoursière (Stanislas), en 1889, avec sa femme pour le Brésil.

Lafontaine (Alexandre), en 1890, avec sa famille pour Lowell.

Lafontaine (Isidore), en 1891, pour Lowell.

Lafontaine (Casimir, veuve), en 1890, avec sa famille pour Waterbury.

Lafontaine (Iréné), en 1890, avec sa famille pour le Michigan.

Lafontaine (Isidore), en 1891, pour Lowell.

Lafontaine (S), en 1890, avec sa famille pour le Michigan.

Lafontaine (T), en 1885, pour le Michigan.

Lafontaine (Théodore), va partir dans huit jours avec sa famille pour le Michigan.

Lafontaine (Xavier), en 1892, pour Lowell.

Lambert (Vital un fils de), en 1889, pour le Montana.

L'Heureux (Honoré), en 1898, avec sa famille pour Lowell.

L'Heureux (John), en 1888, avec sa famille pour Lowell.

Marchand (Norbert), parti pour le Montana.

Marchand (Philippe), en 1890, pour le Montana.

Marchildon (Joseph), en 1890, avec sa famille pour Waterbury.

Massicotte (C), en 1889, avec sa famille pour Lowell.

Matte (Gédéon), en 1886, avec sa famille pour le Minnesota.

Matte (Remy), en 1889, avec sa famille pour Waterbury.

Mongrain (Un fils de Maxime), en 1887, pour le Michigan.

Pagé (George), en 1890, pour le Michigan.

Pepin (Dolphis), en 1892, avec sa famille pour Westbury.

Proteau (Pierre Zéphire) et 2 fils de Joseph Proteau, partis en 1890 pour le Montana.

Rivard (Dosithé), en 1890, pour Michigan.

Roberge (Dr), en 1889, avec sa famille pour Lowell.

Ronpré (Iréne), en 1891, avec sa famille pour Mériden.

Sanscartier (Deux fils de Pierre) partis, en 1887, pour le Montana.

Savard (Antoine), en 1892, avec sa famille pour Waterbury.

St-Armand (Olivier), parti en 1890.

St-Cyr (Onézime), parti en 1890.

Tessier (Elie), vers 1887, avec sa famille.

Trépanier (Un fils d'Adolphe), en 1888, pour Minnéapolis.

Trépanier (Alphonse Veuve), en 1890, avec sa famille pour North-Adams.

Trottier (Un fils de François), en 1890, pour le Montana.

Trottier (Xavier), en 1892, avec sa famille pour le Michigan.

Trottier (Zénobé), en 1890, pour le Michigan.

Trudel (Aimé), vers 1886, pour le Michigan.

Trudel (Un fils de D.), en 1891, pour le Michigan.

Trudel (Deux fils de Julien), vers 1889, pour le Montana.

Trudel (Léopold), en 1887, avec sa famille pour le Michigan.

Trudel (Ludger), en 1891, pour le Michigan.

Trudel (Ovide), parti vers 1884.

Trudel (S), en 1890, avec sa famille pour Mériden.

Trudel (Théodore), en 1887, avec sa famille pour le Michigan.

Veillet (Un fils d'Elzéar), parti en 1890.

Veillet (Un fils de Trefflé), en 1890, pour Waterbury.

Veillet (Xavier), en 1890, avec sa famille pour Waterbury.

Ces informations avant été recueillies au village, en quelques heures, notre liste est évidemment incomplète.

Au surplus, il est possible que quelques-uns de ceux qui émigrèrent alors, soient revenus au pays.

E.-Z. MASSICOTTE

## HABITANS DE L'ISLE ROYALE ET DE QUEBEC

Rolle des noms et surnoms des personnes composant les familles d'Officiers d'épée, de plume, justice, principaux habitans et autres de la colonie de l'Isle Royale et de Québec qui ont obtenu la subsistance à raison de six sols par jour pour chacun et auxquels il est dû les sommes cy-après tirés des hors lignes pour leur subsistance à La Rochelle pendant le mois de novembre mil sept cent soixante deux, ainsi qu'il suit;

Savoir:

### *Familles d'officiers d'épée*

Mlle d'Entremont  
un domestique  
Mlle Françoise Rondeau, fille d'un ancien trésorier  
Mlle Marguerite Lavallière, fille d'un ancien major  
un domestique  
Mme Thiery, veuve d'un Capitaine d'Infanterie  
Mlle Magdeleine Thiery, sa fille  
Mlle Charlotte, autre fille  
un domestique  
Mme de Montalembert, Vve d'un capitaine d'infanterie  
un domestique  
Mme Chauvelin, veuve d'un capitaine au régiment de  
Borgogne.  
un domestique  
Mme La Salle, veuve d'un lieutenant  
un domestique

### *Familles d'officiers de plume, justice et autres*

Mlle Renée Carrerot, fille d'un écrivain principal  
Mlle Marie Renée Carrerot, fille d'un écrivain principal  
un domestique  
Mme Martineau, veuve d'un cons/  
Sieur Antoine Martineau, son fils  
“ Jean Martineau, autre fils

- “ Pierre idem  
“ Michel “  
Mlle Thérese, sa fille  
“ Marie-Anne, autre fille  
“ Angélique, idem  
Mme Lartigue, veuve d'un Cons/  
Anne Vrignaud, sa femme  
Jeanne Iger, leur fille  
Geneviève, idem  
Augustin, leur fils  
Sr Belair, ancien habitant  
Marie-Anne Lemarie, sa femme  
Marie-Anne Belair, leur fille  
Angélique, autre fille  
Mme Morin, veuve d'un ancien habitant  
Louise Morin, sa fille  
Josephite, autre fille  
Sr Dumomel, marchand  
Geneviève Clermont, sa femme  
Victoire Dumomel, leur fille  
Jeanne-Louise, autre fille  
Michel, leur fils  
Jean, autre fils  
Marie, idem  
Jacques, “  
Geneviève, autre fille  
Marie, idem  
Barbe, “  
Marie-Anne Sauvagine  
Louis Lachaume, fils d'un capitaine de navire  
prisonnier  
Anne Joyeux, sa cousine  
Mme d'Etchevery, femme d'un capitaine de navire pri-  
sonnier  
Sébastien, son fils  
Jean-Louis, autre fils  
Louise d'Etchevery  
Sr Castaing, interprete en langue anglaise à Louis-  
bourg

- Olive Roy, sa femme  
Catherine Castaing, leur fille  
Mme Marsan, veuve d'un négt  
Mme Dumaine, veuve d'un capitaine de navire  
Sébastien Dumaine, son fils  
Joseph Sollette, sa soeur  
Jean Louis Brunet, fils d'un aubergiste  
Raymond, autre fils  
Elisabeth, sa fille  
Sr Jean Marguery, ancien habitant  
Louise Marguery, sa fille  
Marie Françoise, autre fille  
Jean-Pierre, son fils  
Antoine, autre fils  
Pierre-Augustin, idem  
Angélique Marguerie, autre fille  
Marie Paris, femme du Sr Berbudeau, chirurgien à l'Isle St-Jean  
Geneviève Berbudeau, sa fille  
Marie-Reine, autre fille  
Thérese Pichot, sa cousine  
Amable Clément, orphelin  
Geneviève Labrouche, dont le père est retenu par les Anglais  
Joseph Lartigue, négociant  
La Dme Cournoyeu, son épouse  
Antoine Lartigue, leur fils  
Charles, autre fils  
Pierre, autre fils  
Catherine Gomelin, femme du Sr Hamelin  
Sr Antoine Lartigue  
" Jacques, son frère  
Sr Jérôme Lartigue  
Jouet, ancien habitant  
Charles Jouet, son fils  
Jacob, mulâtre esclave  
Michel Coustar, mulâtre libre  
Marie-Anne Armand, fille d'un marchand  
Magdeleine, autre fille

Angélique, idem  
Louis, leur frère  
Jean, autre frère

*Habitans nécessaires*

Le Parlem/re La Marie

Marguerite Desrochers, veuve de Julien Banet  
Marie Gabrielle Banet, sa fille, femme du Né Pinaud  
Sébastien Gabriel Pinaud, son fils  
Marie-Marguerite Pinaud, fille de Marie-Gabriele Banet  
Marguerite Dessaleurs, sa nièce, orpheline  
Antoine Herpin, son neveu  
Marie Ortendeau veuve Tompicq

*La Belle-Américaine*

Gillette Le Manquet, veuve Le Bon  
Bernardine Le Manquet veuve Pouisu  
Marie Pouisu, sa fille  
Charlotte, autre fille  
Françoise, idem  
Simone Soltet, sa nièce, orpheline  
Marie Piton, femme du Sr Lavinay  
Thérese Lavinay, sa fille  
François Etienne, son fils  
Marie Severie, sa cousine  
Françoise Soltet, femme du Sr Tardieu  
Louise Tardieu, fille de Françoise Soltet

*Le Astrel*

Françoise Dessaleurs, veuve Treguy  
Denis Treguy, son fils  
Jean, autre fils  
Jeanne Pichot, veuve Bazille  
Joseph Dessaleurs, sa soeur  
Cecile, autre soeur  
Henriette Grandin, veuve d'Adam Péré

Pierre Pere, son fils  
Nanette Pere, sa fille  
Anne Raux, veuve de Pierre Le Blanc  
Marie Le Blanc, sa fille  
Jeanne Chaillou, femme de Nicolas Cuquemel  
Louis Piet, orpheline  
Elizabeth Caumeau, id.  
Elizabeth LeBreton, id.

*Le Charles*

Cne Desroches, fils d'un habitant  
Marie-Anne Valette, sa tante  
Marguerite Baudry, orpheline  
Jeanne Bouchet, femme du Né Antoine Des-  
roches  
Nannette Desroches, sa fille  
Jeanne, autre fille  
Catherine Bouchet, sa tante  
Marie Brisebataille, orpheline  
Anne Marguerite Boruy id.  
Anne Françoise, sa soeur  
Bernardine Vincent, veuve Galibois  
Françoise Rondel, orpheline  
Marie-Anne, sa soeur  
Marie, autre soeur  
Louis, leur frère  
Louise Dupuy  
Marie Vincent, femme de Thomas Porés  
Marie Pore, sa fille  
Jeanne, autre fille  
Thomas, son fils  
Charles, autre fils  
Anne Caillaud, veuve Letrouy  
Elizabeth Letrouy, sa fille  
Jean Pierre, son fils  
Antoine Raveau, orphelin  
Bernard, son frère  
Magdeleine Bareau, femme de Charles Oury

Isabelle Oury, sa fille  
Margueritte, autre fille  
Thérèse Perin, femme de Claude Caremantrand  
de Champagne  
Thérèse Victoire, sa fille  
Josephite, autre fille  
Margueritte Laforest, orpheline à la charge de  
Thérèse Perin

*Le Cumberland*

Marie Phillippeau, femme de Julien Jourdan, ha-  
bitant  
Agnès Jourdan, sa fille  
Marie, autre fille  
Jean, son fils  
Jean Phillippeau, son neveu  
Margueritte Thes, femme du Né Etienne Tom-  
picq  
Pierre Thomas Tompicq, son fils  
Thomas, autre fils  
Mathurin Faucheux, ancien habitant

*Le Prince Walles*

Jeanne Pichot, veuve Cosporon  
Magdeleine Cosporon, sa fille  
Apoline Despouil, orpheline  
Rafin Despouil, orphelin  
Magdeleine Duprat, veuve de François Roy  
Louise Roy, sa fille  
Catherine Boudet, veuve de Toussaint Bernard  
Angélique Daguerre, veuve de Né Provost, habi-  
tant  
Jeanne Provost, sa fille  
Angélique, autre fille  
Catherine Chauffourineu, cousine du Né Mahau  
Françoise, sa soeur  
Joseph Arbonne, habitant

Saubate de Larre, sa femme  
Pierre Arbonne, leur fils

*Le Richemont*

Marie Roy dite quinze, orpheline  
Perine Pere, id.  
Pierre Pere, orphelin  
Marie-Magdeleine Renaud  
Anne-Benoit, femme d'André Tompicq  
Anne-Michelle, sa fille  
Gabriel, son fils  
Robert Gosselin, orphelin  
Françoise Masse, femme de Pierre Lavigne  
Pierre Lavigne, son fils  
Françoise, sa fille

*La Belle Suzanne*

Louis Le Gros, orphelin  
Joseph, son frère  
Jeanne Le Grand, veuve d'Antoine Sabot Hab.  
pêcheur  
Marie-Magdeleine Aubin, femme du Né Bagnard  
Louis Bagnard, son fils  
François Bagnard, autre fils  
Jacques Iger, fils d'un habitant  
Pierre, son frère  
Jean Joseph, autre frère

*Le Nazareth*

Magdeleine Archas, orpheline

*Le Neuphélix*

Joseph l'Eveque, orpheline

*L'Antelope*

Pelagie Guerin, orpheline

*Le William et and*

Catherine La Marre, veuve Sabol  
Jean Sabol, son fils  
Catherine, sa fille  
Martin, autre fils  
Bernardine, autre fille  
Pierre Le Gros, ancien soldat blessé  
Servanne Le Normant, sa femme  
Margueritte Le Gros, leur fille  
Catherine, autre fille  
Pierre, leur fils  
André, autre fils  
Marie Dubordieu, orpheline  
Josephe Mirande id.  
Josephe Desroches id.  
Catherine Picard id.  
Jeanne Le Marechal id.  
Marie Modeste Hebert, veuve de Ferdinand Hebert  
Marie Hebert, sa fille

*La Marie-Anne*

Marie Bertrand, femme de Jean Bte La Marre  
Geneviève La Marre, sa fille  
Françoise La Marre, autre fille  
Susanne id.  
Marie Turpin, femme de Jacques Bateau, hab. pêcheur  
? Bateau, sa fille  
Rosalie id.  
Antoine Crepoux, son petit fils  
Marie Benoist, veuve de Paul Briard, habitant pêcheur  
Anne Briard, sa fille  
Marie Roze, autre fille

Hellene id.  
Catherine L'Anglois, femme de Jean Bernard,  
caboteur  
Magdeleine Bernard, sa fille  
Marie, autre fille  
Jean-Baptiste, son fils  
Marie-Susanne Bernard, autre fille  
Margueritte Lavaudier, femme de Charles Pinet  
Charles Pinet, son fils  
Louis Guillaume, autre fils  
Anne Brau, femme de Jean Radou, hab. pêcheur  
Victoire Radou, sa fille  
Rafine, autre fille  
Pierre Paul, son fils  
Blanche Boudrot, femme de Jean-Bte La Sonde  
Judith La Sonde, sa fille  
Charles, son fils  
Genine, autre fille  
Margueritte Le Jeune, femme d'Antoine Ber-  
trand pêcheur  
Manette Bertrand, sa fille  
Marie, autre fille  
Pierre Landry, hab pêcheur  
Anne Clerge, sa femme  
Pierre Jean Landry, leur fils

*Le Windsor*

Marie Marchand, veuve Pinet  
Jean Bte Pinet, son fils  
Angélique Pinet, femme de Michel Leger, hab.  
pêcheur  
Michel Prosper Leger, son fils  
Jeanne Samson, femme de Joseph Martel, hab.  
pêcheur  
Magdeleine Martel, sa fille  
Louis Joseph, son fils  
Rose Pregent, orpheline  
Anne Tetard, femme de Michel Samson pêcheur

Judith Samson, sa fille  
Sosephe, autre fille  
Louis, son fils  
Elizabeth Bouchet, femme de Nicolas L'Anglois,  
hab. pêcheur  
Françoise Langlois, sa fille  
Nicolas, son fils  
Charles, autre fils  
Charlotte, autre fille  
Judith id.  
Magdeleine Langlois, femme de Pierre Pouchet  
Anne Pouchet, sa fille  
François, son fils  
Pélagie, autre fille  
Michel, autre fils  
Marie, id.  
Philippe, autre fils  
Margueritte Girouard, femme de Jean Pouchet  
François Pouchet, son fils  
Margueritte, sa fille  
Jean, autre fils  
Marie-Magdeleine, autre fille  
Claude Bourgeois, pêcheur  
*Le Benjamin*  
Marie Senat, fille d'un habitant  
Jean Senat, fils id.  
François id.  
Geneviève, autre fille  
*Provenant de Rochefort*  
Marie Tallard, femme d'Yves Le caudet, pêcheur  
Yves Le Caudet, son fils  
Marie, sa fille  
Bernard, autre fils  
Thérese Allain, femme de Claude Tallard, hab.  
Thereze Tallard, sa fille  
Claude, son fils  
Margueritte Piet, orpheline  
Georges Mirande, orphelin

Jean Bte Mirande, son frère  
Charlotte Le Bon, femme de Né Alexandre Di-  
harce  
Marie Brutiere, orpheline  
Marie Diharce, femme de Jacques Fréquence,  
pêcheur  
Margueritte Bouin, fille de son premier ma-  
riage  
Marie Charlotte, Frequence, sa nièce  
Angélique Seaux, orpheline  
Louise Seaux, sa cousine  
Pierre Villedieu, pêcheur  
Marie Cruchon, sa femme  
Jean Villedieu, leur fils  
Pierre, autre fils  
Marie-Magdeleine, leur fille  
Catherine Grosset, veuve de Jean Bte Ville-  
dieu  
Magdeleine Rabasse, orpheline  
Jeanne Rabasse, sa soeur  
Charles Lavigne, pêcheur  
Anne Lafargue, sa femme  
Charlotte, leur fille  
Pierre Charles Lavigne, fils de Charles  
Jean Baptiste Petitpas, fils du 1<sup>o</sup> mariage  
d'Anne Lafargue  
Praxed Bariau, femme de Louis Orly, sergent  
licencié

*Habitans de Québec*

Charles Boudrot, orphelin

*Le Parlem/re Le Dauphin*

Françoise Fiaron, femme de Mathieu Monier  
Magdeleine Monier, sa fille  
Levis, son fils  
Elie-François, autre fils

*Le Frenchip*

Gme Charles Cadet  
Marie Durand, sa femme

*Le Mulbery*

Pierre Fournier, habitant  
Marie-Louise Durbois, sa femme  
Marie-Magdeleine, orpheline  
Thereze Chauvet, veuve de Pierre Villen, ha-  
bitant  
Geneviève Villen, sa fille  
Nicolas, son fils  
Jeanne Coutant, veuve de Nicolas Courtier  
Marie Courtier, sa fille  
Thereze, autre fille

*Le Leopart*

Susanne Latour, veuve de Pierre Sajou.

*L'Ethan*

Joseph Goule, milicien  
Dufresne id.

*Le Fauy*

Marguerite Baron, femme de Jean Marguery  
François Marguerie, son fils  
Marie, sa fille  
Eleonore id.

*Le Bristob Galley et autres*

Anne Margueritte Mourlay, femme du Sr Ste  
Marthe, sergent licen  
Etienne Ste Marthe, son fils

François id.  
Gabriel autre id.  
Angelique Cardinal, femme de Claude Dumensil  
Françoise Babin, femme de Pierre Deneau  
Amable Charlan ; femme du Né Vertin, Boulanger  
Jean Vertin, son fils  
Pierre Gabory, fils d'un forgeron  
Marie, sa soeur  
Pierre Gabory, autre fils  
Félicité Gabrielle Mettot, femme d'Antoine Teris, soldat licencié  
Jacques Teris, son fils  
Susanne Parquet, fille du Né Charp  
Louise, sa soeur  
Claude Marin, hab.  
Joseph Chevrier, sa femme  
Marie Marin, leur fille  
Elizabeth Balleau, femme de Jean Berthomé  
Marie-Louise Berthome, sa fille  
Angélique Rinville, femme de Pierre Ravenelle  
Suzanne Ravenelle, sa fille  
Joseph Mailly, habitant  
Marie-Louise Pamparay, femme de Joseph Mailly  
Marie-Margueritte Mailly, sa fille  
Marie-Catherine, autre fille  
Nicolas Piot, habitant  
Françoise Chaille, sa femme  
Joseph Piot, leur fille  
Geneviève, autre fille  
Marie Catherine Patry, veuve de Jean Claveau  
Marie-Anne Claveau, sa fille  
Pierre, son fils  
Marie-Françoise, autre fille  
Regis, autre fils  
Louis id.

Augustin id.  
Marie-Catherine, autre fille  
Marie Thereze Mallouin, femme de Pierre  
Toussaint  
Marie-Anne, sa fille  
Elizabeth Guillaume, orpheline  
Marie-Cluseau, femme de Claude Bertin, sol-  
dat licencié  
Gabriel Bertin, son fils  
Marie, sa fille  
Catherine, autre fille  
Marie-Anne Hébert, femme de Né Camus  
Louis Sellier, son fils  
Marie Camus, sa fille  
Nicolas, autre fils  
François Robinet, caporal licencié  
Françoise de Seve, femme de François Mori-  
neau  
Marie-Anne Voisel, sa fille  
Pierre Cotte, hab. de Québec  
François Hardilly, soldat licencié  
Marie-Anne Herve, sa femme  
Jean-Bte Masse de St-Jean, soldat licencié  
François Malherbe, tailleur d'habits  
Magdeleine Courtant, sa femme  
Magdeleine Malherbe, leur fille  
Michel, leur fils  
Pierre id.  
Jean Bte Sader, armurier  
Louise Malarde, sa femme  
Yacinthe Sader, leur fils  
Jean Bte, autre fils  
Gme Coulomb de Québec  
Elizabeth Dauleau, veuve de Jean Borderon  
Marie-Elizabeth Borderon, sa fille  
Louis Borderon, son fils  
Jean Mio, habitant  
Catherine Michel, sa femme  
Catherine Mio, leur fille  
Marie-Victoire, autre fille

Joseph id.  
Margueritte id.  
Toussaint, leur fils  
Marie, autre fille  
Magdeleine id.  
Marie-Françoise Valade, veuve Michel, mère  
de Catherine Michel  
Denis Camus dit la Volonté, soldat licencié  
Marie-Louise Blateau, sa femme  
Marie-Catherine Camus, leur fille  
Marie-Angélique, autre fille  
Louise id.  
Marie id.  
Henri-Nicolas, leur fils  
Marie-Catherine Blateau, soeur de Marie-  
Louise Blateau  
Né Bracart dt. St-Laurent, sergent licencié  
Marie-Josephe Gracien, sa femme  
Pierre Iger  
Jean, son frère (1).

---

#### LES DISPARUS

---

*Potts, L'hon. juge James* — Le 24 août 1764, le gouverneur Murray nommait, par commission, James Potts juge de vice-amirauté de la province de Québec. Il reçut une commission du Roi le 28 avril 1768. Potts devait prendre connaissance de toutes causes civiles et maritimes, plaintes et offenses criminelles, matières de droit commercial et maritime entre marchands, propriétaires de vaisseaux ou autres personnes. Il devait juger suivant les lois civiles et maritimes de la Cour d'Amirauté d'Angleterre, et les appels des décisions de la Cour d'Amirauté de Québec devaient être faits à la Cour d'Amirauté d'Angleterre. Potts resta en fonctions jusqu'en 1768. Il exerça en même temps la charge de coroner du district de Québec conjointement avec Isaac Werden de 1765 à 1767.

---

(1) Archives de la Charente Inférieure, série B. 282. Copie aux Archives de la province de Québec.

## LES REGISTRES DE L'ÉTAT CIVIL

C'est dans les annales de l'histoire de l'Église, et en remontant à plusieurs siècles que nous pouvons découvrir et tracer l'origine des registres. En effet, dès les premiers siècles de l'Église, nous trouvons que les catéchumènes, quelque temps avant de recevoir le sacrement de baptême, devaient donner leurs noms à l'évêque pour être inscrits dans *le livre contenant les actes de baptême*. Ce livre était alors désigné sous le nom de *livre de vie* ou *Catalogue des catéchumènes*, *Liber vitæ catalogus catechumenorum* (1).

Les premiers vestiges de registres des morts chez les chrétiens se trouvent dans le catalogue des martyrs — le martyrologe. Ce catalogue, dont nous devons l'introduction au pape saint Clément, qui fit recueillir les actes des martyrs, vers l'an 95, renfermait le nom, le lieu, le jour et le genre de supplice de chaque chrétien martyrisé. Plus tard, le martyrologe renferma aussi le catalogue des chrétiens morts en odeur de sainteté.

Les fidèles de chaque église avaient aussi, dès les premiers siècles, le soin de marquer exactement, dans un livre appelé *Nécrologe*, le jour de la mort de leurs évêques; et dans les monastères et chapitres, où ces nécrologes existaient, on lisait chaque jour les noms des religieux, morts ce jour-là, afin de prier pour eux.

Dans les catacombes de Rome, se trouve encore une autre sorte de nécrologe. Ce sont les inscriptions nombreuses, gravées sur les tombeaux, inscriptions qui font souvent connaître jusqu'à la profession de celui qui repose en ce lieu.

Toutes ces pratiques, cependant, n'étaient pas universelles et uniformes. Il faut arriver au seizième siècle pour trouver une loi générale de l'Église sur la tenue des registres.

C'est le Concile de Trente qui, dans sa vingt-quatrième session, tenue en 1563, imposa, pour la première fois, et d'une manière nette et décisive, aux curés l'obligation de tenir un registre, dans lequel seraient inscrits les noms des baptisés et de leurs parrains.

(1) Binterim, *Commentaria hist., crit. de libris baptizatorum, etc.*, Dusseldorf—1816.

*Parochus, y est-il dit, antequam ad baptismum conferendum accedat, diligenter ab iis, ad quos spectabit, sciscitentur, quem vel quos elegerint, ut baptizatum de sacro fonte suscipiant; et eum vel eos tantum ad illum suscipiendum admittat; et in libro eorum nomina describat. (Conc. Trid. Sess. XXIV, c. 11.)*

C'est-à-dire :

“ Le curé, avant que de se disposer à faire le baptême, aura soin de s'informer de ceux que cela regardera, quel est celui ou quels sont ceux qu'ils ont choisis pour tenir sur les Saints Fonts de baptême, celui qui lui est présenté, pour ne recevoir précisément qu'eux. *Il écrira leurs noms dans son livre, etc.* ”

Le même Concile fit, comme pour les baptêmes, une obligation à tous les curés de tenir un livre spécial, où seraient enregistrés les noms des mariés, des témoins, le temps et le lieu du mariage.

*Habeat parochus librum in quo conjugum et testium nomina, diemque et locum contracti matrimonii describat; quem diligenter apud se custodiat. (Conc. Trid. Sess. XXIV, c. 1.)*

“ Le curé aura un livre, dans lequel il écrira le jour et le lieu auxquels chaque mariage aura été fait, avec les noms des parties et des témoins, lequel livre il gardera chez lui bien soigneusement. ”

Cette ordonnance du concile de Trente, prescrivant la tenue régulière des registres de baptêmes et de mariages, fut renouvelée et complétée par les conciles provinciaux et diocésains, qui prescrivirent, en même temps, la tenue d'un livre des morts: *Diptych mortuorum*. L'usage de tenir, comme témoignage chronologique, des registres réguliers des fidèles morts dans chaque paroisse, ne s'établit toutefois qu'insensiblement, et ne devint une institution à peu près analogue à ce qui existe aujourd'hui, que vers la fin du seizième siècle.

La forme des registres fut donc prescrite, en premier lieu, par les conciles, auxquels revient le droit d'initiative, et plus tard, par les lois civiles, et les registres, furent alors appelés: *Régistres de l'Etat des personnes*.

Les édits et ordonnances royales réglèrent en France, après le décret du Concile de Trente, le mode de tenir d'une

manière uniforme les registres de l'état des personnes, notamment les ordonnances de 1667.

Veillez remarquer cette date de 1667: elle correspond à l'époque où la population de la Nouvelle-France commence à se développer d'une manière plus sensible. En effet, jusqu'à cette année, la nouvelle colonie comptait moins de 4,000 habitants, groupés dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal.

Il n'y avait alors que sept paroisses tenant registres, et le nombre total d'actes renfermés dans ces registres, depuis l'établissement des villes et paroisses, n'atteignait pas encore le chiffre de 3,700.

La nouvelle colonie se trouvait donc en état de profiter, dès l'époque de son établissement, des privilèges et avantages que lui apportaient ces ordonnances et les règlements du Conseil supérieur de Québec, en 1678, sur la tenue des registres, furent approuvés et confirmés par l'édit royal du mois de juin 1679.

Deux autres ordonnances du Conseil supérieur de Québec, dont une de 1715 et l'autre de 1727, rappelèrent encore le mode de tenir les registres, et en montrèrent l'importance et l'obligation (Mgr Cyrien Tanguay).

---

## QUESTIONS

---

Quel est ce Gilles de Trémaudan, sieur du Moulin-Faruel, dont Mgr Tanguay signale la présence à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans en 1685?

I. O.

Dans une lettre de Jeffery Amherst à sir William Johnson, en date du 17 avril 1761 se trouve mention d'une liste de 182 Indiens qui accompagnaient Sir William Johnson à Montréal en 1760.

Cette lettre se trouve aux Archives Publiques du Canada dans C. O. 5, vol. 61-1, p. 213, mais la liste ne se trouve pas incluse.

Où pourrais-je trouver copie de cette liste?

Curieux

REPONSE DE M. DE LONGUEUIL, AUX CHEFS  
DU POSTE DE LA RIVIERE BLANCHE  
(19 JUIN 1700)

Mes enfans, je réponds à vos paroles et je vous renvoie Saguin avec des Français qui vous portent vos besoins.

Je vous recommande d'avoir pour tous ces Français, qui sont vos frères, la douceur et l'amitié que vous avez eu pour ceux qui ont été chez vous ces années dernières.

Comme je sais que vous m'aimez pas moins, quoiqu'éloignés de moi, que les autres nations qui sont au Détroit, je vous avertis, mes enfans, que l'Anglais m'a déclaré la guerre; j'ay levé ma hache sur lui pour me venger de tout ce qu'il m'a fait.

Votre Père, Onontio, qui vous parle aujourd'hui par ma bouche, m'ordonne de vous présenter ce casse tête, pour que vous vous en serviez contre cet ennemi qui est le vôtre; joignez-vous à toutes les nations qui l'ont accepté.

Vos frères qui sont à Montréal, comme ceux qui sont au Détroit, sont prêts à partir le casse tête levé pour aller venger l'insulte que m'a fait l'Anglais. C'est à vous à les imiter pour parer et prévenir les coups que veut vous donner Asaregoa. (C'est ainsi qu'ils appellent le gouverneur anglais).

N'attendez pas qu'il vous frappe le premier commencez par lier et piller tous les Anglais qui viendront chez vous et sur la Belle Rivière; partagez entre vous autres leurs marchandises et amenez-les moi ici au Détroit: que vos guerriers pénètrent jusques chez les enfans d'Asaregoa et qu'ils n'épargnent pas de verser leur sang, puisqu'ils en ont tant répandu du mien sans sujet et que tous les jours ils fournissent des armes à leurs frères les têtes plates, contre vous et moi, peut-être vos guerriers les rencontreront-ils sur leur route, unis ensemble pour nous détruire. Pour les inviter à écouter la parole d'Onontio et les engager à prendre cette hache, je leur envoie ce vermillon pour les parer, ce tabac pour les réjouir.

Cette poudre et ces balles pour leur servir contre nos ennemis. Et ces branches de porcelaine, pour guider leurs pas et dissiper les nuages qui pourraient obscurcir leur route.

Toyaraguindiague et Canaute-Chiariron, (chefs des nations établis à la rivière blanche), je me repose sur vous et sur la parole que vous m'avez donnée de votre fidélité et de votre attention pour la réussite des bonnes affaires. Je vous donne à chacun une couverture, une chemise et une paire de mitasses, pour vous vêtir et vous engager à conserver le Pavillon de votre père Onontio; ne souffrez pas qu'il soit méprisé de l'ennemi; vous pouvez compter que je ne vous abandonnerai jamais et que je ne ferai nulle différence de votre village au mien (1).

---

## LES DISPARUS

---

*Turnbull, James-Ferdinand* — Né à Londres le 19 juillet 1835, de James Turnbull et de Caroline Oldaker, il passa au Canada avec ses parents en 1836. Ils s'établirent à Québec. Il entra dans un corps de cavalerie volontaire en 1861, et montra tant de disposition pour cette arme qu'il fut envoyé, à différentes reprises, en Angleterre, en France et aux États-Unis pour s'y perfectionner. En 1883, le lieutenant-colonel Turnbull fut mis à la tête de l'École de cavalerie que le gouvernement du Canada venait d'ouvrir à Québec. Il fit la campagne du Nord-Ouest, en 1885, sous les ordres du général Middleton. Décédé à Québec le 3 juillet 1917. Bienfaiteur insigne, avec sa femme, de l'Hôpital Jeffery Hale, à Québec. Cf. Rose, *A cyclopedia of Canadian Biography*.

---

## QUESTION

---

Des lecteurs du *Bulletin* pourraient-ils me fournir des renseignements au sujet de Robert Cruickshank, graveur de Montréal vers la fin du dix-huitième siècle, qui signait ses pièces "RC" Montréal?

Curieux

---

(1) Archives de la province de Québec. Correspondance générale.

LETTRE DE LOUIS FROMENTEAU A HALDIMAND (AOUT 1783)

---

A Son Excellence Frédéric Haldimand, capitaine général et gouverneur en chef dans toute la province de Québec et territoires en dépendans en Amérique. Vice Amiral d'icelle, & & &.

Louis Fromenteau ci-devant commissaire pour les provisions a l'honneur de représenter très respectueusement à Votre Excellence, qu'il a servi six ans dans l'armée de Sa Majesté pour lors sous le commandement de Son Excellence Lieut. Général Burgogne, (sic) qu'il a été quatre de ces mêmes années captif avec les troupes de la convention et qu'avec elles il a éprouvé toutes sortes de misères, pertes & détresses, enfin que le seul bien qu'il a acqy durant ce long service consiste dans l'honneur d'avoir servi le Roy et la patrie, et d'avoir mérité l'estime générale des officiers commandant, comme la province les certificats desquelles ils l'ont nommé; en faveur desquelles et en considération de ses infructueux services il supplie et même ose espérer que Votre Excellence voudra bien l'honorer de sa protection et le gratifier d'un emploi civil comme est celui de greffier que M. Boisseaux est disposé à résigner et dont il est à tous égards propres à remplir les obligations. Lui octroyant un tel emploi votre Excellence le mettra à même en exerçant ses talents d'acquérir l'estime du publique et de se procurer un bien être et une subsistance honnête.

Québec, août 1er, 1783 (1).

---

QUESTION

---

Au printemps de 1687, vivait à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, un lieutenant des troupes nommé dans les actes Isaac Joachim de Place, sieur de Malarez. Cependant il signait De Plasse de Mallares. Que devint ce militaire ?

R. D. Rochers

---

(1) Archives de la province de Québec.

LA PECHE AU LABRADOR EN 1736 - 1737 ET  
1737 - 1738

1736 et 1737

32	Ma chasse trante deux Renards....	32
285	Renards de la Traitte....	285
	Qui composent ensemble..	317
36	Renards noir argenté..	36
153	Renards rouges....	153
109	Renards croisés....	109
19	Renards blancs..	19
		317 Renards
	Chasses des Engagez..	831
	Total du tout....	1148 antout
185	Noirs argentés..	185
383	Croisés....	383
531	Rouges....	531
52	Blancs....	52

*Chasse de mes engagez du poste de Mingan de l'année  
1736 à 1737*

Premièrement

*Planté et Baptiste De Baffé*

12	Renards argentés..	12
9	Renards blancs....	9
29	Renards rouges....	29
28	Renards croisés....	28
10	Martes....	10
		88

*François Hérisson*

24	Renards argentés.. ....	24
77	Renards rouges.... ..	77
38	Renards croisés.... ..	38
3	Renards blancs.... ..	3
13	Martes.... ..	13

---

155

*Louis Boisselle, garçon*

5	Renards rouges.... ..	5
4	Martes.... ..	4

---

9

*La Grillade et Briand*

20	Renards argentés et noirs.... ..	20
54	Renards rouges.... ..	54
49	Renards croisés.... ..	49
4	Renards blancs.... ..	4
35	Martes.... ..	35
4	Carcajoux.... ..	4

---

166

*Mon Louis et André Gaudebault*

15	Renards noirs argentés.. ....	15
24	Renards rouges.... ..	24
27	Renards croisés.... ..	27
5	Renards blancs.... ..	5
11	Martes.... ..	11

---

82

*Noël Laros, Du Tarte et Laforges*

49	Renards noirs argentés... ..	49
92	Renards croisés.... ..	92
123	Renards rouges.... ..	123

9	Renards blancs....	9
14	Martes....	14

---

287

*Denis Larche*

6	Renards rouges....	6
3	Croisés....	3
4	Renards noirs argentés..	4
4	Martes....	4

---

17

*Des Caros et Morin*

24	Renards argentés..	24
1	dito qui n'a point de queue....	1
60	Renards rouges....	60
37	Renards croisés....	37
3	Renards blancs....	3
1	Carcajoux....	1

---

126

Payer pour le quart de la chasse de mes engagez dénommés cy dessus à six livres la pièce de pelteris lune dan lautre la somme trezes cents quatre vingt sezes livres dix sols.

A Québec, ce 28e 8bre 1737

V. De (Volant D'Haudebourg)

*Chasse de mes engagez du poste de Mingan pandent lannée 1737 et 1738 dons ils ons le quart*

Sçavoir

*François des Caros*

32	Martes....	32
----	------------	----

*Noël Laros, Laforge, Edoïn et Vien*

25 Martes.... .. 25

*Mon Louis et Michel Laros*

44 Martes.... .. 44

1 Renard rouge... .. 1

---

45

*Larche et Sançon*

17 Martes.... .. 17

1 Renard argenté.... .. 1

---

18

*Pauveau, Du Tarte et Racette*

18 Martes.... .. 18

*La Jeunesse*

3 Martes.... .. 3

1 Renard argenté.... .. 1

---

4

Jay payer entièrement aux dénommés sy dessus le quart qui leur revien de la chasse quils ons faite pandent lannée 1737 et 1738 — à six livres les martes et dix huit livres les renards argentés — trois livres les renards rouges duquel je payer pour le quart de la dite chasse la somme de deux cens dix huit livres cinq sols chacune pour sa part et portion à Québec le 23e. 7bre 1738.

Volant D.

(Pièce détachée aux Archives de la province de Québec).